

Séance du

06 avril 2016

Procès VERBAL approuvé à l'UNANIMITE lors de la séance du 22 juin 2016

Le 06 avril deux mille seize,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2016

Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN – Mme Laurence PICHON - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - M. Laurent COLONNA - Mme Carine CHARPENTIER - Mme Paule PEYRAT - M. Christophe LABROSSE - M. Philippe ARRONDEAU - Mme Annie BONNET – M. Richard RATINAUD - Mme Eliane PHILIPPON - M. Jean-Claude MEISSNER – Mme Annie PAUGNAT - M. Christophe MAURY – Mme Joëlle BAZALGUES – M. Fabien HUSSON - Mme Chantal FRUGIER - M. Yvan TRICART - Mme Claudine DELY - M. Guénaël LOISEL - M. Cédric FORGET- M. Dominique FORTUNE

Représentés : M. Christophe BARBE par M. Ludovic GERAUDIE pour les délibérations n°9/2016 à 12/2016
Mme Michaëlle YANKOV par Mme Isabelle BRIQUET
Mme Carole SALESSE par M. Yvan TRICART

Madame Claudine DELY a été élue secrétaire de séance

-
- | | |
|-----------------------------|--|
| <i>Délibération 9/2016</i> | <i>Budget Communal – Vote des taux et des trois taxes directes locales</i> |
| <i>Délibération 10/2016</i> | <i>Modification d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement pour la construction d'une cuisine centrale</i> |
| <i>Délibération 11/2016</i> | <i>Modification d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement pour la mise aux normes accessibilité des vestiaires et sanitaires du stade Raymond Claveyrollas</i> |
| <i>Délibération 12/2016</i> | <i>Programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux : Autorisation de Programme et Crédit de Paiement</i> |
| <i>Délibération 13/2016</i> | <i>Budget Communal : vote du Budget 2016</i> |
| <i>Délibération 14/2016</i> | <i>Budget AEP : Vote du budget 2016</i> |
| <i>Délibération 15/2016</i> | <i>Frais de mission pour la 98^{ème} édition du Congrès des Maires de France</i> |
| <i>Délibération 16/2016</i> | <i>Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport d'électricité et réseau de transport de gaz</i> |
| <i>Délibération 17/2016</i> | <i>Demande de subvention auprès de l'Etat et du Département pour la mise aux normes accessibilité des vestiaires et sanitaires du stade Raymond Claveyrollas</i> |
| <i>Délibération 18/2016</i> | <i>Demande de subvention dans le cadre du soutien à l'investissement public local (financement ETAT) – école Jean Giraudoux</i> |
| <i>Délibération 19/2016</i> | <i>Demande de subvention dans le cadre du soutien à l'investissement public local (financement ETAT) et auprès du Département – AD'hAP</i> |
| <i>Délibération 20/2016</i> | <i>ODHAC : Garantie partielle d'emprunts PLAI et PLUS</i> |
| <i>Délibération 21/2016</i> | <i>Tableau des emplois communaux</i> |
| <i>Délibération 22/2016</i> | <i>Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion</i> |

Délibération 23/2016 Périmètre d'aménagement et d'amélioration de la qualité urbaine

Délibération 24/2016 Instauration du droit de préemption renforcé

Délibération 25/2016 Cession de terrain à M. BOURGOUIN – Allée Georges Danton

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 11 février 2016 appelle des observations.

Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 11 février 2016 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire

Il vient de vous être distribuée une présentation synthétique du budget 2016, vous savez maintenant que la loi NOTRe demande certains documents supplémentaires par rapport à ce que nous faisons jusqu'à présent, notamment à l'attention du public. La présentation synthétique du budget 2016 me semble assez pédagogique et compréhensible, ce qui vous a été distribué est à destination du public. De même, vient de vous être donné le détail des subventions habituelles que nous votons chaque année en même temps que le budget.

DELIBERATION n°9/2016

Budget Communal : vote des taux et des trois taxes directes locales

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 avril 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 avril 2016

Madame le Maire

Cette séance comme à l'accoutumée est essentiellement budgétaire, examen du budget oblige. En préambule, il vous est demandé de vous prononcer sur les taux de fiscalité sur les trois taxes. Comme cela a été précisé au moment du débat d'orientations budgétaires, il n'est pas question de répercuter la baisse des dotations sur le contribuable local, ce qui rappelons-le représenterait une augmentation de 10 points pour les seuls exercices 2015 et 2016. Nous le verrons tout à l'heure lors de la présentation du budget, ce sont les pistes de réduction des dépenses qui sont privilégiées et non le recours compensatoire à la fiscalité. Néanmoins, étant donné les perspectives futures qu'il ne faut pas négliger, notamment en termes de réforme de DGF qui en l'état pénalisera singulièrement les communes comme la nôtre, et obérera d'autant nos marges de manœuvre, il vous est proposé de relever les taux de 0,5%. Il semble en effet difficile d'envisager de tenir ce mandat sans toucher à minima la fiscalité. Notre responsabilité est aussi de préserver l'avenir, anticiper les baisses de ressources de demain en fait partie et la façon dont l'équilibre budgétaire s'obtient tout autant. Vous avez donc une proposition de taux sur les 3 taxes augmentée de 0,5% sur la part communale, ce n'est pas tant le produit que cela fait, mais, vous le savez bien, chaque euro compte. Cette décision n'est pas simple puisque nous n'envisageons absolument pas d'avoir recours à la fiscalité, il n'est pas question de répercuter, je l'ai dit tout à l'heure, la baisse des dotations sur le contribuable, cela ne serait pas tenable, néanmoins, il vous est proposé une très légère augmentation pour pouvoir nous permettre de réaliser les efforts qui ne sont pas ménagés, il faut bien le dire, sur le budget pour équilibrer nos comptes d'ici la fin du mandat. Les taux proposés : taxe d'habitation à 12,05%, foncier bâti à 22,76% et pour le foncier non bâti de 100,35%. Pour rappel, en 2015, ces taux étaient de 11,99% pour la taxe d'habitation et de 22,64% pour le foncier bâti.

Claudine DELY

Effectivement, lors du débat d'orientations budgétaires, il avait été dit que les collectivités territoriales étaient sollicitées pour contribuer à la réduction du déficit public, néanmoins, le déficit public pour l'année a été réduit de 3,9%, certes il est encore de 73 millions d'euros, mais, à l'heure où les abattements en direction des ménages vont encore augmenter puisque cette fois-ci concernant la taxe d'habitation, l'Etat va s'attaquer aux invalides - après les veuves et les ménages modestes -, je suis un peu surprise que la mairie propose cette augmentation d'autant que l'inflation est atone et que la loi de finances prévoit justement une augmentation qui est toujours supérieure à l'inflation. De plus, le chef de file du groupe socialiste à la commission de finances de l'Assemblée Nationale a déclaré que le but d'instaurer cette augmentation par la loi de finances était d'éviter aux élus locaux d'augmenter davantage, c'est pourquoi, je suis surprise que vous nous proposiez cela. Pour ma part, je ne peux pas accepter cela, sur le foncier non bâti, avec l'augmentation, nous arrivons à un taux qui dépasse les 100%, cela me semble incohérent que nous puissions avoir sur du foncier non bâti un montant de taxe qui soit de plus de 100% par rapport aux bases. A l'heure où l'environnement devrait être défendu, c'est vraiment pousser les personnes qui ont du foncier non bâti à vendre pour faire construire, c'est leur intérêt puisque le foncier bâti est taxé à 22,75%. Je ne comprends pas bien la démarche pour ce qui me concerne, et, nous en avons discuté au sein de notre groupe.

Madame le Maire

Juste une correction pour ce qui est des abattements sur la taxe d'habitation. La demi-part des veuves est rétablie cette année, cela se répercute aussi sur les finances locales avec des recettes en moins. Les

compensations de l'Etat sur les abattements de taxe d'habitation sont aussi bien moindres en direction des collectivités locales, il convient donc de tenir compte de ces deux paramètres : le rétablissement de la demi-part des veuves et aussi la diminution de la compensation attribuée par l'Etat sur les abattements.

Yvan TRICART

Je trouve que c'est vraiment bien SARKOZY l'avait promis, HOLLANDE le fait. Nicolas SARKOZY avait promis de baisser les dotations budgétaires, François HOLLANDE ne l'avait pas promis et il l'a fait.

Madame le Maire

Sarkozy n'a pas été réélu, il n'a donc pas pu le faire.

Yvan TRICART

François HOLLANDE ne l'avait pas promis dans son programme mais il le fait allègrement, nous perdons la bagatelle de 30% de nos dotations budgétaires depuis 2014, c'est moins 18% cette année. Nous passons de 710 000 euros à 580 450 euros, c'est incroyable. C'est en désaccord avec toutes les orientations, car, nous savons que ce sont les communes qui investissent le plus et font marcher l'économie. Il dit qu'il ne va pas augmenter les impôts, et il dit aux autres : « faites-le pour moi », et vous, vous vous empressiez.

Madame le Maire

Il ne faut pas exagérer quand même.

Yvan TRICART

C'est quand même cela qui se passe. Sur le fond, François HOLLANDE dit qu'il n'augmentera pas les impôts et il met les communes dans une situation telle qu'elles ne peuvent pas faire autrement. J'ai beaucoup d'admiration pour les maires qui ont pris la décision de voter le budget en déséquilibre.

Madame le Maire

Ce n'est pas possible.

Yvan TRICART

D'accord, mais d'autres l'ont fait, et le préfet a redressé. Cela marque, vis-à-vis de l'Etat, un coup pour dire que nous ne sommes vraiment pas d'accord. J'ai lu la déclaration de l'Association des Maires de France, parallèlement à cette baisse des dotations, il y a une hausse obligatoire des charges des communes : augmentation du point d'indice des fonctionnaires, programme parcours-carrière, contribution employeur revalorisée et réforme des rythmes scolaires, tout cela est à la charge des communes. Les dotations sont diminuées et l'Etat nous charge la barque, tout cela au nom d'un rééquilibrage des dépenses publiques pour passer dans les fourches caudines voulues par l'Europe, ces fameux 3%. Ces 3% n'ont aucune donnée économique pour dire qu'au-dessus des 3% ce n'est pas bon, et en dessous des 3% c'est bon. Simplement, à un moment donné, un certain nombre de ministres se sont mis d'accord pour dire qu'il fallait faire un équilibre, et, ils ont décidé 3%, comme ils auraient pu décider 2,5% ou 3,5%, et, nous, nous nous cramponnons sur ces 3% et nous matraquons, ce sont quand même les gens qui sont matraqués, je trouve incroyable que nous continuions à aller dans ce sens. Il est bien évident, que dans ce cadre-là, notre groupe ne peut accepter une augmentation des impôts, c'est donner quitus à ce que veut François Hollande dans cette marche vers l'austérité. J'appelle vraiment les conseillers en leur disant de bien mesurer, soit nous approuvons, soit nous soutenons ce qui est en route, soit nous disons non. Nous proposons, nous, de dire non. Nous voterons donc contre.

Madame le Maire

J'entends bien mais je trouve le raccourci un peu facile. Je vous rappelle qu'en 3 ans, la proposition d'augmentation de la fiscalité est de 0,5%, il me semble-là, que si austérité il y a, elle l'a été envers nous-même vu les efforts déjà réalisés, et, nous continuons à en faire. Vous avez vu nos charges, nous allons les détailler tout à l'heure, vous pouvez voir qu'elles sont particulièrement contenues, vous l'avez rappelé aussi, des charges augmentent sans que nous puissions avoir la moindre prise, notamment sur les dépenses de personnel, malgré cela nous contenons tout de même les choses et envisageons même une restructuration afin que ces charges ne pèsent pas sur les palaisiens. Faire toutes les économies possibles sur toutes nos charges courantes de fonctionnement, restructurer de manière à ce que dans les services municipaux nous ayons moins de charges - ce qui veut dire à terme des restrictions en matière de personnel -, réduire notre investissement, être au maximum de notre capacité à emprunter, tout cela ce sont les chantiers auxquels nous nous attaquons déjà depuis de nombreuses années. Lorsque tous les paramètres ont été usés, combien en restent-ils à part la fiscalité ? Je n'en vois pas d'autres. Une fiscalité à 0,5% d'augmentation, je ne suis pas sûre que cela puisse compenser quoi que ce soit, néanmoins, il est logique de partager l'effort puisque c'est le bien commun de tous. Que vous puissiez admirer des maires qui laissent un budget en déséquilibre, cela n'est pas possible, quand vous êtes maire, voter un budget en déséquilibre, c'est donner quitus au préfet pour réaliser son budget et donc

pour faire voter toutes les augmentations fiscales qui sont faites pour équilibrer. Nous ne pouvons pas donner carte blanche à l'Etat pour décider à la place des élus, sinon ce n'est pas la peine d'être élus. Soit on est maire et on vote un budget en équilibre comme la loi l'impose, soit on n'est pas maire, il n'y a pas de demi-mesure en la matière. Que vous puissiez apprécier de donner carte blanche à un préfet pour faire des augmentations fiscales que nous nous refusons de faire, je trouve cela limite, surtout lorsqu'on n'est pas capable, en responsabilité, de comprendre que 0,5% ce n'est pas ce qui va sauver la boutique, mais une juste répartition de l'effort.

Yvan TRICART

Je réagissais déjà sur la dernière phrase que vous avez dite, notamment sur la répartition de l'effort. L'effort n'est pas réparti, nous donnons 41 milliards aux entreprises, et des restrictions sont demandées aux autres, l'effort n'est pas réparti. L'austérité est à sens unique ! Ce sont toujours les mêmes qui payent et cela nous ne pouvons pas, notre groupe, l'accepter. En tant qu'homme de gauche, je refuse complètement cette démarche. L'effort n'est pas réparti, il le serait, la démonstration nous en serait faite, mais, nous voyons bien que les écarts des ressources n'ont jamais été aussi importants, jamais les riches n'ont été aussi riches et les pauvres aussi pauvres, et nous, nous rajoutons une couche, modeste, certes, mais ce sont les petites couches modestes qui font les grandes difficultés. Les gens qui sont déjà en difficulté, nous continuons à leur en rajouter encore et encore, à un moment donné, il va bien falloir que cela explose, c'est pourquoi, j'attire l'attention, et, cela explosera contre celui qui se sera engagé. C'est dommage, je n'ai jamais voté en 2012 pour ce qui est en train de se passer.

Madame le Maire

Je ne peux pas vous dire que j'ai voté en 2012 pour que les dotations des collectivités soient amputées à cette hauteur. Visiblement nous avons voté pour le même candidat, alors, que nous ayons une appréciation différente sur la prise de responsabilité, c'est logique aussi nous n'assumons pas les mêmes responsabilités. Vous n'avez pas la responsabilité du budget dans une collectivité, par contre, je l'ai, et si je l'ai, et si je suis Maire aujourd'hui, je fais voter un budget en équilibre et ferai en sorte qu'il en soit ainsi jusqu'à la fin de ce mandat.

Denis LIMOUSIN

Sur l'idée de voter un budget en équilibre, je pense qu'il faut que nous soyons tous d'accord avec cela, nous ne pouvons pas voter un budget en déséquilibre. En revanche, sur ce qui a été dit concernant la politique nationale, gouvernementale, je rejoins tout à fait Yvan TRICART et Claudine DELY, et je pense bon nombre de collègues de cette majorité, où, manifestement nous n'avions pas voté pour le candidat François HOLLANDE - pour ce qui me concerne et mes camarades au 2^{ème} tour - pour que les communes soient amputées ensuite des dotations, et ce, de façon aussi importante. Je rappelle aussi que dans cette enceinte, nous nous sommes déterminés sur une motion qui indiquait très clairement que nous étions contre le désengagement de l'Etat tel qu'il était imposé. A ce désengagement imposé se rajoute aussi le respect de certaines normes qui sont de plus en plus drastiques et onéreuses, se rapportent aussi les baisses des subventions qui aussi jouent sur notre capacité à investir, et, au bout du compte, sur un plan purement politique, nous ne pouvons pas être d'accord sur ce que nous appelons nous une politique d'austérité et une politique libérale. Dans ce contexte-là, il faut que nous ayons aussi réflexion par rapport à la motion que nous avons votée sur la baisse des dotations de l'Etat. A l'époque, lorsque la droite faisait stagner tout simplement les dotations d'Etat, chacun dans nos groupes respectifs, nous faisons valoir que cela n'était pas normal, ici, ce n'est pas une stagnation mais une diminution catastrophique pour les communes, 120 000 euros une année, 130 000 euros la suivante, soit sur 2 années 10% d'impôts, une autre année cela représentera 15% d'impôts, je crois qu'il faut que nous puissions au niveau de notre Conseil Municipal, dans une enceinte où il est fait de la politique, être capables d'expliquer que trop c'est trop et que nous soyons dans la ligne de conduite de ce qui nous a animés par rapport à cette motion, il n'est pas acceptable pour les communes d'avoir ces dotations d'Etat en baisse aussi forte.

Cédric FORGET

Je souhaite juste rajouter qu'à l'augmentation de 0,5% des taux, il y a aussi une augmentation des bases et il ne faut pas l'oublier, ceci se rajoutant à cela.

Madame le Maire

C'est bien pour cela que l'augmentation proposée n'est pas importante, cela est clair aussi, je le dis et l'affirme, il n'est pas possible de répercuter la baisse des dotations sur l'impôt local. Comparaison n'est pas raison mais certaines communes – vous parliez de celles qui votent leur budget en déséquilibre, pour moi il n'en n'est pas question – répercutent sur l'impôt local, certaines - pas très éloignées - votent des augmentations d'impôts entre 10 et 15%, après, chacun voit midi à sa porte, mais, je crois que nous en sommes très loin et que les efforts principaux ne portent absolument pas sur le contribuable. Après, effectivement, cela va compter dans le service rendu puisque forcément nous ferons des diminutions sur autre chose.

Yvan TRICART

L'augmentation des bases est de combien ?

Madame le Maire

1%.

Yvan TRICART

Les palaisiens vont payer 1,5% de plus d'impôts.

Madame le Maire

Tout à fait.

Claudine DELY

En plus des années précédentes. Tu parlais tout à l'heure, comme l'a indiqué Cédric FORGET, des 3 années à 0,5%, mais c'est exclusivement pour la part communale.

Madame le Maire

En effet, ce qui nous concerne, c'est juste la part communale.

Claudine DELY

Je le sais bien, c'est pour cela que j'ai été un peu choquée tout à l'heure quand tu as dit qu'en tant que Maire tu prenais tes responsabilités, personne ne dit le contraire, mais, si en Conseil Municipal, nous ne pouvons pas exprimer nos opinions, alors certes, ce n'est pas nous qui allons décider au final, néanmoins, c'est au Conseil Municipal de voter, c'est donc bien le lieu où il peut y avoir débats, je ne comprends pas bien ta remarque, personne ne conteste le fait que tu proposes

Madame le Maire

La remarque n'était pas sur cela mais sur l'équilibre budgétaire et en termes de responsabilités...

Claudine DELY

Yvan TRICART a voulu dire que des maires avaient fait cela, non pas pour que le préfet décide à leur place, mais, pour exprimer un coup de force en sachant très bien que le budget allait revenir et qu'ils allaient devoir reconsidérer la chose. Je suppose qu'ils ont prévu cela avec de l'avance pour pouvoir être dans les clous au moment du vote budgétaire du mois d'avril. C'est une manœuvre politique, c'est sûr.

Madame le Maire

Un budget même en déséquilibre se vote au moment du vote du budget, il est ensuite repris par le Préfet. C'est comme si, aujourd'hui, nous votions un budget en déséquilibre, il part ensuite en préfecture, et le Préfet envoie la lettre de cadrage.

Yvan TRICART

Ce n'est pas ce que j'ai proposé.

Madame le Maire

Non mais nous en sommes très loin.

Yvan TRICART

J'ai dit que j'avais admiré, et, Claudine DELY, à juste titre, a indiqué la manœuvre, il y a eu un aller-retour avec la préfecture mais les maires ont voulu marquer le coup pour dire que cela n'allait pas.

Madame le Maire

Au final cela donne quoi ?

Yvan TRICART

Au final, ils ont fait comme vous, c'est évident.

Madame le Maire

A mon avis, ils n'ont pas fait comme moi dans la même proportion.

Yvan TRICART

Nous avons un gouvernement qui est sourd à toutes les remarques, il faut des manifestations et des nuits debout.

Madame le Maire

Rester sans rien faire pendant plusieurs années pour après envoyer un budget chez le Préfet en attendant qu'il revienne pour justifier à la population d'augmenter de 15%, là, il ne faut pas compter sur moi non plus, ce n'est pas donner un signe fort, c'est donner un signe comme quoi cela est imposé, et, même si cela devait l'être, je préfère prendre les devants. C'est en cela que je trouve que nous avons une attitude plus ou moins responsable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à fixer les taux des trois taxes directes locales pour le budget de l'exercice 2016 comme suit :

Libellés	Bases	Taux	Produits
Taxe d'habitation	10 363 000	12,05	1 248 741
Foncier bâti	6 510 000	22,76	1 481 676
Foncier non bâti	29 700	100,35	29 804

Votes pour cette délibération :

Pour : 23

Contre : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY – Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

Abstentions : /

DELIBERATION n°10/2016

Modification d'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) pour la construction d'une cuisine centrale

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 avril 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 avril 2016

Madame le Maire

Ce point concerne la modification de l'autorisation de Programme et Crédit de Paiement pour la construction de la cuisine centrale. Je laisse la parole à Denis LIMOUSIN.

Denis LIMOUSIN

Par délibération n°109/2014 du 18 décembre 2014, le conseil municipal a voté, pour les travaux relatifs à la construction d'une cuisine centrale, une autorisation de programme et crédits de paiement. Afin de tenir compte de l'avancement du projet et de certaines modifications de travaux, il convient de modifier cette AP/CP comme suit : le montant global de l'AP est de 1 800 000 € TTC, soit, 400 536 euros de crédits annulés. La répartition se fait sur 2014 avec 25 536 euros, 2015 : 105 693 euros, 2016 : 1 110 000 euros et 2017 : 558 771 euros. Ces dépenses seront équilibrées de la façon suivante avec des subventions DETR pour une première tranche de 100 000 euros (30 000 euros en 2015 et 70 000 euros prévus en 2016), une subvention du Conseil Départemental pour la 1ère et 2ème tranche à hauteur de 80 000 euros (40 000 euros en 2016 et 40 000 euros en 2017), une subvention DETR pour la 2ème tranche : 150 697 euros en 2017 et donc une part communale à hauteur de 1 469 303 euros dont 1 275 000 euros financés par emprunt CDC. J'ajouterai, pour être complet par rapport à la question, en N+2 nous aurons le retour du FCTVA à hauteur de 278 000 euros.

Yvan TRICART

C'est certainement simple, mais tellement simple que je n'arrive pas, moi et mon groupe, à comprendre. Le montant global de l'autorisation de programme est de 1 800 000 euros, la cuisine centrale ne coûte pas ce prix-là ?

Madame le Maire

Si.

Yvan TRICART

Nous avons voté lors du dernier Conseil Municipal un montant (hors travail d'architecte et de suivi de chantier) de 1 359 441 euros, comment cela se fait-il que nous fassions encore une autorisation de programme à hauteur de 1 800 000 euros ? Au maximum, la cuisine centrale, devrait coûter 1 600 000 euros. Quelque chose m'échappe, au Conseil Municipal précédent, la totalité des travaux était de 1 359 441 euros.

Madame le Maire

Nous parlions des travaux.

Yvan TRICART

Il n'y a pas 400 000 euros de suivi de chantier ! Ou alors certaines choses m'échappent.

Madame le Maire

Se rajoutent les frais d'architecte, la maîtrise d'œuvre, les bureaux de contrôles, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les études de sol et tous les raccordements électricité, gaz.

Jennifer ALEXANDRE

Vous avez aussi l'actualisation des prix. Nous avons aussi de la marge, nous ne pouvons pas nous mettre au montant exact, il faut pouvoir envisager un dépassement. Vous avez un certain nombre de frais, en ce moment nous avons tous les raccordements Edf et Orange notamment.

Yvan TRICART

Cela coûte 400 000 euros ?

Jennifer ALEXANDRE

Pas forcément 400 000 euros, simplement nous avons déjà réduit de 400 000 euros, nous avons normalement de la marge, nous sommes maintenant en cours de chantier. Sur un chantier, vous avez toujours 2% d'aléas.

Yvan TRICART

Vous prévoyez une marge.

Jennifer ALEXANDRE

Toujours, cela s'appelle « en toutes dépenses confondues », vous avez aussi l'actualisation des prix.

Yvan TRICART

Ce n'est pas de l'argent à dépenser, nous sommes d'accord ?

Madame le Maire

Cette année seront dépensés 1 110 000 euros, puisque c'est le volume de travaux. L'ajustement se fera sur les crédits de paiement pour l'année prochaine, où le solde sera reporté, nous serons donc certainement amenés en début d'exercice 2017 à réajuster pour solder l'opération.

Yvan TRICART

Je suis quand même surpris. Le montant de la cuisine centrale est de 1 800 000 euros, j'avais espéré que nous serions largement en-dessous au vu du montant des travaux, je reprends à nouveau mon choix, et je note que nous envisageons 1 800 000 euros.

Madame le Maire

Nous étions partis sur une hypothèse de 2 millions d'euros, c'était, bon an mal an, ce que coûtait l'opération, nous n'atteindrons sans doute pas les 1 800 000 euros. Mais, comme nous sommes en autorisation de programme, il vaut mieux prévoir un solde un petit peu large de manière à ce qu'il n'y ait pas de mauvaises surprises l'an prochain. Néanmoins, les 1 110 000 euros cette année correspondent aux travaux.

Jennifer ALEXANDRE

Aujourd'hui, dans le tableau détaillé des coûts nous sommes à 1 688 000 euros. Après nous nous donnons de la marge, il est préférable de revenir à la baisse l'année prochaine qu'à la hausse.

Madame le Maire

Cela n'affecte pas le budget de cette année. Concernant le budget de l'an prochain, ne sera inscrit en crédit de paiement que la somme nécessaire pour solder l'opération.

Claudine DELY

J'aimerais avoir une précision, quand nous parlons de crédits annulés, est-ce que sont des crédits de paiement prévus qui ne sont pas honorés et qui donc à un moment ou un autre reviendront ou des crédits qui sont vraiment annulés et que nous ne reverrons plus ?

Madame le Maire

Ce sont des crédits qui étaient notés et qui n'ont pas été consommés. Ils sont donc annulés puisqu'ils sont inclus dans la nouvelle autorisation de programme.

Claudine DELY

Ce n'est donc pas annulé mais reporté, ce n'est pas en moins.

Madame le Maire

C'est 400 000 euros de moins par rapport au total.

Claudine DELY

Par rapport aux crédits votés mais cela ne veut pas dire que nous n'allons pas les dépenser.

Jennifer ALEXANDRE

Nous ne les reverrons pas. Au départ, il avait été voté 2 200 000 euros, maintenant, nous savons que normalement, au plus, l'opération coûtera 1 800 000 euros, c'est bien 400 000 euros en moins.

Denis LIMOUSIN

C'est pour cela que nous vous proposons cette nouvelle répartition sur 1 800 000 euros.

Par délibération n°109/2014 du 18 décembre 2014, le conseil municipal a voté, pour les travaux relatifs à la construction d'une cuisine centrale, une autorisation de programme et crédits de paiement.

Afin de tenir compte de l'avancement du projet et de certaines modifications de travaux, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

1 - Montant global de l'AP : 1 800 000 € TTC soit crédits annulés = 400 536 €

✚ CP 2014 : 25 536 €

✚ CP 2015 : 105 693 €

✚ CP 2016 : 1 110 000 €

✚ CP 2017 : 558 771 €

2- Financement :

✚ Subvention DETR 1ère tranche : 100 000 €

✚ Subvention Conseil Départemental 1ère et 2ème tranche : 80 000 €

✚ Subvention DETR 2ème tranche : 150 697 €

✚ Part communale : 1 469 303 € dont 1 275 000 € financé par emprunt CDC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **VOTER** la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement telles que présentées ci-dessus.

- **DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des exercices concernés.

Votes pour cette délibération :

Pour : 23

Contre : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY – Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

Absentions : /

DELIBERATION n°11/2016

Modification d'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) pour la mise en accessibilité du stade Raymond Claveyrollas

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 avril 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 avril 2016

Denis LIMOUSIN

Par délibération du 18 décembre 2014, le conseil municipal a voté, pour les travaux relatifs à la mise aux normes accessibilité du stade Raymond Claveyrollas, une autorisation de programme et crédits de paiement. Afin de tenir compte de l'avancement du projet et de certaines modifications de travaux, il convient de modifier cette AP/CP comme suit : le montant global de l'AP est de 343 000 euros TTC soit 79 000 euros de crédits annulés, soit pour 2015 : 3 938 euros, pour 2016 : 203 600 euros et pour 2017 : 135 462 euros. Ces dépenses seront équilibrées de la manière suivante : une subvention DETR de 61 550 euros (en attente d'accord, ce serait donc pour 2017), une subvention CTD de 49 240 euros en 2017 si accord, une subvention de la Fédération Française de Football de 20 000 euros pour 2017, soit une part communale à hauteur de 212 210 euros sachant aussi que sur cette somme-là le retour de TVA N+2 serait de 53 000 euros.

Yvan TRICART

Nous sommes un peu dans le même cas de figure, au départ nous avons prévu 420 000 euros pour adapter les vestiaires, puis, d'autres choix ont été faits de construire à côté, il est vrai que nous n'avons jamais eu le chiffre exact de ce que représentait la construction, mais, il nous avait été laissé entendre que c'était nettement moins cher. Nous sommes à 79 000 euros de moins, mais, ce ne sont pas les chiffres annoncés au moment de la commission des travaux, ou alors, j'avais, là-aussi, anticipé dans le bon sens. Je trouve que c'est encore relativement cher pour cet équipement-là. Est-ce que l'adaptation handicap va être faite aussi sur les anciens bâtiments ? Nous construisons des bâtiments aux normes est-ce que cela nous dispense de mettre aux normes les anciens bâtiments ? Je regrette qu'il n'y ait pas eu une commission des travaux où nous aurions pu en débattre.

Denis LIMOUSIN

L'objectif recherché par l'équipe municipale était justement de baisser de façon significative le coût des travaux, certes, nous pouvons dire que 79 000 euros ne correspond peut-être pas à la baisse attendue, mais, cela représente 20% de diminution par rapport au projet initial, ce qui n'est pas neutre.

Madame le Maire

Là, il y a le coût travaux ainsi que les bureaux d'études, « le diable et son train », tandis que pour la première opération, nous parlions d'un coût travaux, nous étions à 425 000 euros uniquement pour les travaux. Effectivement, il y a une diminution sensible du coût travaux, et, là aussi, nous avons pris un peu large, en espérant, d'une part, que les appels d'offres nous permettront de faire une économie, et, d'autre part, que nous n'aurons aucune mauvaise surprise, ce qui nous permettra de diminuer encore le montant total, en espérant ne pas trop dépasser les 300 000 euros TTC sur la totalité de l'opération.

Denis LIMOUSIN

Pour aller dans le sens de l'intérêt de cette nouvelle option, le fait de travailler sur un bâtiment existant, en termes de fonctionnement, cela posait des problèmes pour le club, à savoir pendant la période des travaux, il était impossible d'utiliser les vestiaires et les douches. Cela aurait engendré aussi des coûts supplémentaires de trouver des solutions pour permettre aux joueurs de pouvoir se doucher et bénéficier de vestiaires. L'option prise, certes, peut paraître onéreuse, mais, il s'agit d'un prix global. C'est la solution la plus fonctionnelle et la moins coûteuse par rapport à ce qui était prévu initialement.

Madame le Maire

Pour répondre à Yvan TRICART sur l'accessibilité, les autres vestiaires ne seront pas rendus accessibles par contre le reste de l'équipement le sera a minima. La partie refaite aura des vestiaires accessibles, la partie ancienne n'aura donc pas besoin de l'être.

Claudine DELY

Je suis favorable à la mise aux normes accessibilité de tous les bâtiments de la commune, même si j'ai déjà défendu l'idée que je n'étais pas forcément d'accord avec les priorités choisies, et je ne suis pas la seule. Néanmoins, je m'abstiendrai de tout vote car je considère qu'il faut impérativement que les efforts faits en direction des clubs sportifs soient étendus à davantage de bénéficiaires. Je voudrais que les travaux soient davantage portés sur l'ensemble des clubs qui en ont besoin.

Denis LIMOUSIN

Par rapport à la politique sportive de la commune, et, par rapport aussi au patrimoine des lieux sportifs que nous possédons, l'objectif était de faire en sorte que tous les clubs, quel que soit leur sport, puissent être dotés d'installations dignes de ce nom. Nous nous trouvons aussi devant des difficultés, nous avons ce débat depuis plusieurs années, la question étant à l'ordre du jour depuis l'ancien mandat, la problématique par rapport à cette mise aux normes des vestiaires du foot - et c'est là où ce n'est pas juste je suis d'accord avec toi puisque les conseillers ne sont pas payeurs - était qu'en cas de non-respect, un club comme la SAP, qui va avoir 90 ans

cette année, qui est un club formateur et réputé dans la région en tant que tel, ne pouvait plus jouer au niveau ligue et se retrouvait à jouer au niveau district, c'est-à-dire au niveau départemental. Au bout du compte, la formation des jeunes tombait de fait, cette notion de niveau de sport concernant à la fois les adultes, mais, aussi les équipes de jeunes.

Claudine DELY

Ce n'est pas du tout ce que j'attendais comme réponse, elle nous a été servie je ne sais combien de fois et je ne suis pas d'accord avec cette notion. Je ne conteste pas que la ligue ait fait la réflexion, simplement, au dojo les enfants ont des mycoses parce que l'aération n'est pas faite et cela fait des années que ça dure, les douches du gymnase Paul Marchessoux sont constamment en panne et les dalles des sols du tennis se décollent, ils ont déjà reçu des avertissements et des amendes parce qu'ils continuent à organiser des matchs. Tu ne peux pas dire cela comme unique excuse, je ne conteste pas le fait que des travaux soient nécessaires, je dis juste qu'il faut que cela aille dans toutes les directions. Nous ne pouvons pas toujours faire une différence et il y a un manque d'équité et un manque d'égalité de traitement, je le dis et le répète.

Denis LIMOUSIN

Ce n'est pas un refrain, c'est l'explication que nous avons depuis plusieurs années par rapport à ce projet. Ensuite, concernant les différents sports, nous essayons d'être équitables en fonction des moyens dont nous disposons. Nous avons eu tout à l'heure un débat très intéressant par rapport aux moyens des communes, je reste persuadé, malheureusement, que les baisses de dotations de l'Etat n'iront pas dans le sens à pouvoir favoriser les différentes sections et les différents clubs de la commune. Nous investissons pour que les licenciés puissent pratiquer leur sport dans de bonnes conditions, en revanche, lorsque nous n'aurons plus les moyens d'investir, nous ferons comment ? Nous sommes bien obligés de régler par ordre prioritaire, nous ne pouvons pas tout régler sur la même année. La commission des sports joue son rôle, elle fait remonter les différentes problématiques dans tous les sports. Nous avons ciblé, et nous en avons parlé à de multiples reprises, le problème du tennis dont les surfaces intérieures sont peu utilisables, il n'y a pas de pénalités en ce qui les concerne, la seule que je pourrais accorder est la difficulté pour eux de pouvoir organiser des tournois de qualité puisque les sols sont de moins en moins adaptés. Nous avons également ciblé l'aération du dojo, manifestement, tout le monde a compris que nous étions en difficulté pour réaliser tous ces investissements, mais, nous ne ciblons pas un club plus qu'un autre, nous faisons en sorte de gérer les priorités. Nous l'avons fait en début de mandat pour le rugby où nous avons fait drainer le stade Dumitru, là aussi, il a fallu attendre au moins 4 ans, nous avons une plateforme qui n'était pas praticable lorsqu'il y avait de la pluie, cela paraissait aberrant d'avoir deux terrains dont un non praticable. Nous faisons en fonction de nos moyens, et, malheureusement, j'ai le regret de dire que nos moyens vont devenir de plus en plus délicats pour pouvoir réaliser tous les investissements dont le Palais a besoin au niveau des sports.

Yvan TRICART

Nous restons avec un problème de santé publique pour le gymnase. Je trouve qu'il faudrait faire attention aux choix, cette mauvaise aération au niveau des douches, nous avons de la chance, nous n'avons pas de souci, mais, nous ne sommes pas à l'abri d'un problème, ce jour-là, nous nous en mordrons les doigts et nous dirons que si nous avions su, nous aurions fait.

Denis LIMOUSIN

Je comprends le sens de ta remarque mais j'ai indiqué tout à l'heure qu'en tant qu'élus, nous n'étions pas là, et la commission des sports non plus, pour que les différents sports soient en litige et se critiquent les uns, les autres. Nous définissons des priorités, nous faisons en fonction des moyens dont nous disposons et je rappelle que ceux-ci deviennent de moins en moins conséquents. Ce dossier concernant le foot, nous en parlons depuis plusieurs années, en face de nous, nous avons aussi des éducateurs, des bénévoles, certes comme dans tous les clubs, mais, lorsque nous nous engageons, nous devons tenir nos propositions et nos engagements.

Guenaël LOISEL

Pour revenir au dojo, cela fait 25 ans qu'il est reconnu comme insalubre, cela ne date pas d'aujourd'hui. Dire aujourd'hui que le foot a besoin - depuis 4 ans - que les vestiaires soient refaits, cela me choque un peu. Ensuite qu'il soit dit qu'il y a des priorités, nous les mettons quand nous voulons, c'est tout.

Madame le Maire

Il y a plusieurs sens pour définir les priorités, la commission des sports en a fait remonter plusieurs notamment ce qui concerne le foot – ce que nous traitons aujourd'hui -. Concernant le dojo, je ne sais pas si cela fait 25 ans qu'il est insalubre, mais, s'il l'est devenu très vite après sa construction, il aurait fallu, à ce moment-là, le fermer depuis très longtemps. Il faut être clair aussi, dans l'avenir, nous n'aurons pas les moyens de poursuivre toute la politique sportive telle qu'elle a été faite jusqu' alors, et, peut-être, n'aurons-nous pas les moyens d'assurer la survie à tous les clubs dans toutes les disciplines. Le Palais ne sera pas un cas particulier, il faudra alors trouver des ententes avec les autres communes, et, à ce titre, les clubs pourront bénéficier des installations

des autres communes et vice versa. Je ne sais pas si vous voyez à quel point les finances des collectivités sont mises à mal et que cet état de fait ne s'améliorera pas. Les priorités, nous en faisons tant que nous le pouvons, le dojo en fait partie et le sol du tennis en aussi. Cependant, si demain il nous est dit que pour poursuivre l'activité sportive il faut refaire un autre gymnase, cela va être beaucoup plus difficile, car ce ne sera pas possible, certes, ce n'est pas ce qui a été dit, mais, si nous allons jusqu'au bout du raisonnement, demain, ce sera cela. Nous parlions d'un dojo qui a 25 ans, je ne sais pas quel est son âge exact, en revanche, le gymnase a plus de 40 ans, il va tenir combien de temps ? Il rend un service très important, si demain, le gymnase n'est plus en mesure d'accueillir les sportifs, comment ferons-nous ? Afin de hiérarchiser les priorités, nous devons veiller aux effectifs des clubs, car, au-delà d'une certaine capacité, nous n'aurons pas les locaux adéquats pour les recevoir, et, d'autre part, aux actions menées par les associations et qui s'inscrivent dans une politique sociale. Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, Yvan TRICART avait évoqué les jeunes en déshérence, les regroupements pour lesquels nous ne faisons rien, la montée de la radicalisation..., s'il y a bien un club fédérateur qui permet à beaucoup de jeunes de se retrouver, notamment des jeunes qui ne savent pas trop quoi faire au pied de leur cité, c'est bien le foot. Il y a tout un programme social que n'ont pas forcément tous les autres clubs.

Yvan TRICART

Je parlais des jeunes entre 16 et 25 ans et ce n'est pas le foot qui offre cela.

Madame le Maire

Il y a quand même beaucoup de joueurs qui ont plus de 16 ans.

Yvan TRICART

Par rapport aux 16 - 25 ans de la commune, nous avons un manque d'offres. Je crois que les priorités ne sont pas discutées comme il faut. J'ai trouvé très jolies les barrières faites par nos employés autour du rugby, 3 mois l'an dernier, 3 mois ce mois-ci, plusieurs employés, nous avons dépensé au bas mot 70 000 euros (salaires et matériel), c'était quelle priorité ? Il y a des choix faits que je ne comprends pas, nous n'en discutons pas dans les commissions et cela me préoccupe ! Nous sommes « plombés » par la cuisine centrale, je vous ai déjà dit ce que j'en pensais, cela va totalement « plomber » notre budget.

Madame le Maire

La restructuration l'aurait fait tout autant.

Yvan TRICART

C'est votre opinion, nous n'avons jamais voulu chiffrer la restructuration.

Madame le Maire

Bien sûr que si elle a été chiffrée !

Yvan TRICART

Maintenant, nous sommes avec le couteau sous la gorge, c'est dommage, ce sont les palaisiens qui vont le payer en plus de l'augmentation des impôts.

Madame le Maire

C'est votre sentiment, sachez que majoritairement, visiblement nous ne le partageons pas, dont acte.

Yvan TRICART

Je revendique mon opinion.

Madame le Maire

Vous pouvez la revendiquer, elle existe et croyez bien que je vous la laisse.

Claudine DELY

Je souhaite juste conclure là-dessus car je ne voudrais pas que mes propos soient déformés. Il n'y a pas d'opposition envers qui que ce soit et de quelques clubs que ce soit, bien au contraire. La seule remarque que je voulais faire, effectivement, du fait de la baisse des moyens, il faudrait alors faire un partage des actions en direction de tous les clubs. Je suis d'accord qu'à un moment il faut choisir, mais, c'est sur ce plan là que je voulais intervenir. Tu dis que nous ne pourrions peut-être pas toujours avoir une politique en direction des clubs et que la survie pourra même parfois être compromise, j'ai connu une époque où les subventions de tous les clubs sportifs et associations en général étaient augmentées de 2% chaque année, je faisais alors partie de la commission des sports, maintenant, cela fait des années qu'elles sont gelées, il y a donc déjà une demande envers les clubs qui doivent faire face eux aussi aux augmentations. Nous ne pouvons pas dire qu'une commune,

si elle veut garder une certaine attractivité, va mettre cela en danger, les demandes des personnes qui s'installent sont en premier sur les écoles, puis les commerces, les sports pratiqués et les animations s'il y en a, peu importe qui est conseiller municipal, ils cherchent les services, c'est là-dessus qu'il faut insister, c'est extrêmement important. Je ne suis pas en train de défendre « le bout de gras » d'un club par rapport à un autre, mais, il faut que les moyens, s'ils sont en diminution, soient partagés, c'était le sens de mon intervention. Je n'ai absolument aucune opposition contre le foot, mes enfants ont d'ailleurs pratiqué ce sport, je n'ai pas envie qu'il ne vive pas, bien au contraire, par contre, il ne faut pas dire que le foot a des actions que les autres n'ont pas. Les écoles de sport existent dans bien des clubs et elles sont très vivaces dans leurs actions en direction des enfants, ils ont aussi un rôle éducatif à leur égard, ce sont des forces vives qui ont un grand poids dans la vie d'une commune.

Madame le Maire

Petite précision avant de repasser la parole à Denis LIMOUSIN, sur l'ensemble du PPI il est prévu 1 million d'euros en direction des équipements sportifs, et ce n'est pas rien.

Claudine DELY

C'est ce que je dis, c'est la répartition qui ne va pas.

Madame le Maire

Après, il n'y a pas que les équipements sportifs, il y a aussi ce que tu as cité, les personnes qui s'installent dans une commune demandent les écoles, la crèche, les services, les commerces, et, tout l'aménagement qui va autour, là aussi, il y a des moyens à mettre et des choix à faire entre tel et tel domaine aussi.

Denis LIMOUSIN

En forme de conclusion sur la question, je pense qu'il est important de souligner la chance du Palais d'avoir un tissu associatif très fort et notamment sportif digne de ce nom. L'objectif recherché, je parlais tout à l'heure de moyens mais malheureusement nous sommes obligés d'aborder cette question, est de conforter les différents clubs dans leurs possibilités de proposer aux jeunes des sports de qualité dans de bonnes conditions. Il faut ensuite souligner que derrière tout cela, nous avons des jeunes mais aussi des bénévoles pour qui nous devons avoir beaucoup de respect, sans eux, nous ne pourrions rien faire, c'est en ce sens que je suis d'accord avec Claudine DELY, le Palais a besoin de tous les sports pour exister.

Par délibération n°110/2014 du 18 décembre 2014, le conseil municipal a voté, pour les travaux relatifs à la mise aux normes accessibilité du stade Raymond Claveyrollas, une autorisation de programme et crédits de paiement.

Afin de tenir compte de l'avancement du projet et de certaines modifications de travaux, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

1- Montant global de l'AP : 343 000 € TTC soit crédits annulés = 79 000 €

✚ CP 2015 : 3 938 €

✚ CP 2016 : 203 600 €

✚ CP 2017 : 135 462 €

2- Financement :

✚ Subvention DETR : 61 550 €

✚ Subvention CTD : 49 240 €

✚ Subvention Fédération Française de Football : 20 000 €

✚ Part communale : 212 210 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE DE :

- **VOTER** la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement pour la mise en accessibilité du stade Raymond Claveyrollas telles que présentées ci-dessus ;

- **DIRE** les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des exercices concernés.

Notes pour cette délibération :

Pour : 22

Contre : 5 (Yvan TRICART – Guénaél LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

Abstentions : 2 (Christophe LABROSSE - Claudine DELY)

DELIBERATION n°12/2016

Programme de Mise en accessibilité des bâtiments communaux : Autorisation de Programme (AP) / Crédit de Paiement (CP)

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 avril 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 avril 2016

Madame le Maire

Autre autorisation de programme concernant la mise en accessibilité de bâtiments communaux.

Denis LIMOUSIN

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les modalités de l'Autorisation de programme / Crédits de Paiement relative à l'opération « Mise en accessibilité des bâtiments communaux » dont les dépenses et recettes sont à programmer sur 6 ans de 2016 à 2021. Nous vous proposons la répartition suivante pour un montant total de 699 000 euros : 45 000 euros pour 2016, 67 200 euros pour 2017, 96 600 euros pour 2018, 161 160 euros pour 2019, 154 800 euros pour 2020 et 174 240 euros pour 2021. Le financement en termes de subventions serait le suivant : une subvention d'Etat pour le soutien à l'investissement public local de 174 750 euros, une subvention DETR de 109 000 euros, une subvention CTD de 109 000 euros, soit une part communale restante de 306 250 euros.

Madame le Maire

A ce propos, et je tiens à le souligner, je dis souvent ce qui ne va pas, mais là, je tiens, devant l'ensemble du Conseil Municipal, à souligner le travail réalisé par Christophe LECLERE pour aller chercher tous les crédits possibles afin d'aider à soutenir notre investissement et faire en sorte que nous puissions réaliser un certain nombre de choses, et, justement, que toutes les opérations prioritaires – celles inscrites cette année mais aussi celles dont nous venons de parler - puissent se réaliser dans l'année. Les taux de subvention sur certaines opérations vont nous permettre de dégager des marges pour pouvoir réaliser davantage de choses dans divers domaines. Ce dont il convient de tenir compte, c'est l'investissement global et le taux de subvention aussi qui permettra de réaliser, nous l'espérons, au moins toutes les opérations prioritaires que nous avons déjà dénombrées sur ce mandat.

Cédric FORGET

Une remarque par rapport à cela, nous avons débattu de ce sujet-là le 23 septembre, et, dans le projet stratégique de mise en accessibilité, les chiffres annoncés étaient de 695 000 euros HT, là, nous sommes à 699 000 euros TTC, où est passé le reste ?

Jennifer ALEXANDRE

Il n'y a pas l'opération concernant Jean Giraudoux, car le dossier de subvention a été déjà déposé. De ce fait, nous nous sommes aperçus que nous pouvions avoir des subventions sur le reste du dossier qui s'étale sur plusieurs années, c'est pour cela que nous sommes sur un plus petit montant puisque l'école Jean Giraudoux est sur une opération à part.

Madame le Maire

Nous allons le voir sur la délibération n°18.

Jennifer ALEXANDRE

Comme l'opération concernant Jean Giraudoux se réalise sur une année et qu'il s'agit d'une opération simple, nous avons pris une délibération à part, en revanche, pour les opérations sur plusieurs années, nous faisons une AP/CP.

Yvan TRICART

Si j'ai bien compris nous démarrons l'opération Jean Giraudoux sur 2016.

Madame le Maire

Oui.

Yvan TRICART

Nous ne retrouvons plus la somme que nous avons allouée dans le programme handicap pour 2016. Avouez que c'est un peu difficile de s'y retrouver.

Madame le Maire

Je le conçois. L'opération Jean Giraudoux étant une opération spécifique que nous lançons cette année, elle fait l'objet d'une demande de subvention à part, par contre, Monsieur Christophe LECLERE nous a indiqué que nous pourrions peut-être escompter d'autres subventions pour l'ensemble de l'agenda accessibilité, pour cela, il fallait valider l'ensemble de nos autorisations de programme pour tout le reste afin de pouvoir demander les subventions pour toute la mise en accessibilité des bâtiments communaux sur la collectivité, c'est pourquoi vous avez 2 délibérations distinctes, mais les 2 programmes se cumulent. Il y a aussi toute la part accessibilité qui rentre en compte dans le projet des vestiaires du foot.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2311-3 ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;

Vu l'instruction M14 ;

Considérant que le vote en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) est nécessaire au montage de l'opération de *Mise en accessibilité des bâtiments communaux* (hors école Jean GIRAUDOUX et stade Raymond Claveyrollas) ;

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les modalités de l'Autorisation de programme / Crédits de Paiement relative à l'opération **Mise en accessibilité des bâtiments communaux** dont les dépenses et recettes sont à programmer sur 6 ans de 2016 à 2021 telles que décrites ci-après :

1- Montant global de l'AP : 699 000 € TTC

- 🏠 CP 2016 : 45 000 €
- 🏠 CP 2017 : 67 200 €
- 🏠 CP 2018 : 96 600 €
- 🏠 CP 2019 : 161 160 €
- 🏠 CP 2020 : 154 800 €
- 🏠 CP 2021 : 174 240 €

2- Financement :

- 🏠 Subvention d'Etat : Soutien à l'investissement public local : 174 750 €
- 🏠 Subvention DETR : 109 000 €
- 🏠 Subvention CTD : 109 000 €
- 🏠 Part communale : 306 250 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE DE :

- **VOTER** la création de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement pour l'opération *Mise en accessibilité des bâtiments communaux* telles que présentées ci-dessus ;

- **DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des exercices concernés.

DELIBERATION n°13/2016

Budget Communal : vote du budget 2016

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 avril 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 avril 2016

Madame le Maire

Nous en arrivons au vote du budget 2016.

Le projet de Budget Primitif 2016 qui vous est présenté s'inscrit dans le contexte toujours très contraint de redressement des comptes publics. A ce titre, la contribution de notre collectivité cette année approche les 140 000 euros, s'ajoutant ainsi aux 120 000 euros de l'an passé et aux 50 000 euros de 2014. Il importe donc de maintenir les objectifs définis lors du débat d'orientations budgétaires à savoir, la maîtrise des charges de fonctionnement, la réorganisation des services municipaux, la préservation d'une capacité d'investissement grâce à l'excédent que nous avons capitalisé les dernières années et qui est traduit dans le Plan Pluriannuel d'Investissement, la préservation des marges de manœuvres futures. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 5 830 326 euros, soit une stabilité par rapport à l'exercice précédent. Tous les chapitres de dépenses sont particulièrement maîtrisés, les charges à caractère général sont au niveau du compte administratif 2014, les charges de personnel ne progressent que faiblement tout en tenant compte de la revalorisation du point d'indice auquel vous faisiez allusion tout à l'heure et qui a un impact. Seules les charges de gestion courante marquent une progression du fait de la créance irrécouvrable de la PVR du Poueix qu'il nous faut porter en totalité, soit 180 000 euros, quand bien même avions nous provisionnés 90 000 euros l'an passé, nous retrouvons ces 90 000 euros en recettes par ailleurs. Les charges financières sont en baisse du fait de la baisse des taux d'intérêts et de la fin de l'emprunt en devises. Vous constatez aussi que le virement à la section d'investissement est réduit. Les recettes de fonctionnement accusent une baisse sensible et ce malgré

l'inscription du FPIC à hauteur de 90% de la somme obtenue l'an dernier. Nous savons malheureusement que cette recette ne sera pas pérenne du fait de la recomposition intercommunale et de la contestation de son mode de calcul. En l'absence de dynamisme des bases que seule la mise en œuvre du nouveau PLU nous donnera, les produits de fiscalité sont stables. Ce sont les marges dégagées les années précédentes qui vont nous permettre de maintenir l'investissement nécessaire à la collectivité conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement qui vous a été présenté et détaillé lors des orientations budgétaires. L'exercice 2016 est donc la traduction de la 1^{ère} année de ce plan.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 2 512 500 euros soit 1 839 650 euros hors dette. Les principales dépenses concernent donc, la cuisine centrale pour 1 110 000 euros, la mise aux normes des vestiaires du stade Claveyrollas pour 203 600 euros, l'accessibilité de l'école Jean Giraudoux pour 160 000 euros, le rafraichissement de la bibliothèque pour 40 000 euros et la sécurisation de l'accotement rue Pasteur pour 50 000 euros. Plus que jamais, il est indispensable de rechercher et d'obtenir tous les concours financiers possibles pour permettre la réalisation des différentes opérations. C'est donc le cas pour les opérations précitées. Le financement de ces investissements est assuré par le virement de la section de fonctionnement, par les subventions, le retour de FCTVA et l'emprunt qui sera largement mobilisé pour la cuisine. Compte tenu du terme l'an prochain des baisses de dotations, ce qui devrait pour la collectivité dépasser les 400 000 euros et la réforme de la DGF, nous devrions de nouveau connaître une épargne nette négative d'ici la fin du mandat, malgré les efforts faits et ceux qu'il nous faut impérativement poursuivre. Aujourd'hui, à l'issue de l'exercice 2015, l'épargne nette, c'est-à-dire notre capacité d'autofinancement est d'environ 250 000 euros. Nous savons qu'en 2016, nous perdons des recettes supplémentaires (environ 140 000 euros), et que nous en perdons encore en 2017, mécaniquement notre épargne en sera affectée. Le recours à la fiscalité n'est pas la réponse que nous souhaitons apporter à la situation, la maîtrise des dépenses se poursuit, la restructuration des services municipaux aussi mais cela nous demande davantage de temps que le calendrier de baisse des dotations ne nous en donne. C'est pourquoi aujourd'hui, il nous faut reconsidérer le levier fiscal, ne serait-ce que très faiblement tout en amplifiant la réorganisation structurelle de notre collectivité, ceci, afin d'éviter un recours massif à la fiscalité dans quelques années. Nous avons une responsabilité aujourd'hui, nous avons une responsabilité aussi pour demain.

Yvan TRICART

Nous avons déjà fait nos remarques. Il est vrai que vous avez fait des efforts pour serrer les boulons de la section de fonctionnement, mais, nous ne sommes pas d'accord avec la manière dont vous utilisez l'argent. Nous avons proposé l'an dernier, et, il y a 2 ans, de pouvoir débattre du budget bien en amont, nous débattons du budget au moment de le voter, il est bien évident que les remarques que nous ferions sur l'utilisation des moyens dans le domaine du fonctionnement n'ont pas lieu d'être. Je suis tout à fait opposé, je comprends les efforts que vous avez faits, ceci dit quand même, le budget de fonctionnement c'est 5% de plus que le CA de l'an dernier, que vous n'allez pas faire, c'est votre marge de manœuvre pour la souplesse.

Madame le Maire

Non, il y a des explications pas rapport à cela. Par rapport à 2014, nous sommes au niveau de 2014, l'année dernière des commandes ont été prévues sur l'exercice et qui n'ont été passées qu'en début d'année, elles sont déjà imputées dans ce budget-là, cela représente à peu près 20 000 euros de commande totale au niveau administratif ensuite, la météo plus clémente nous a permis de faire des économies, de même, la Directrice Générale des Services a imposé aux services de faire aussi des économies. Après, nous n'avons pas non plus beaucoup de marges de manœuvre, l'année test c'est à peu près le fonctionnement de 2014 qui est une année de fonctionnement type.

Yvan TRICART

Nous pourrions en discuter avant et ailleurs, notamment pour faire des économies au niveau des bâtiments communaux, vous ne le faites toujours pas assez bien, certes, nous avons un peu diminué au niveau de l'énergie - le changement des lampes a payé - mais, les investissements ne sont pas là où il faudrait et faits comme il faudrait. A partir de là, nous allons voter les charges du personnel, mais, il est évident que tout ce qui est charges à caractère général, je ne suivrai pas car vous n'utilisez pas l'argent de la commune comme il le faudrait. Nous avons d'autres options.

Denis LIMOUSIN

Tu parles du chapitre 011, tu trouves que la gestion n'est pas assez serrée ? Cela fait heureusement plus de 8 ans que nous faisons en sorte que le chapitre 011 soit le mieux maîtrisé possible. Je n'ai pas en mémoire le niveau d'il y a 8 ans, mais, nous sommes à une centaine d'euros près par rapport à un chapitre qui pèse plus d'1 400 000 euros. L'année dernière, le litige - tout à fait courtois et qui pouvait se défendre - que nous avons eu au débat était sur le principe d'avoir une réserve, la marge de manœuvre de 5% ne vous paraissait pas judicieuse, et, vous proposiez d'ailleurs d'aligner le prévisionnel 2015 sur le réalisé 2014. Cette année, nous vous proposons un prévisionnel 2016 qui est légèrement en dessous du réalisé 2014, cela veut bien dire que nous continuons les mêmes efforts sur les charges à caractère général de manière à pouvoir gérer au mieux notre commune en fonction des éléments dont nous disposons. Ensuite, il est vrai que nous avons bénéficié cette année d'un hiver plutôt clément qui nous a permis de baisser de façon significative les dépenses. De plus, des

efforts ont été faits au niveau des services de manière à avoir des dépenses plus rationnelles par rapport à leurs besoins, certaines dépenses qui devaient être faites en 2015 l'ont été sur début 2016, mais, objectivement, un budget prévisionnel 2016 qui pèse 1 433 000 euros et se retrouve en deçà du réalisé 2014, indique bien que nous répondons en tout point aux recommandations que vous aviez faites l'an dernier.

Yvan TRICART

Nous demandons que le BP 2016 soit égal au CA 2015, vous avez les dépenses réalisées.

Denis LIMOUSIN

J'explique que nous avons eu un contexte particulier sur 2015 qui nous a été nettement favorable, et cela joue sur certaines dépenses. Le fait de ne pas avoir eu de neige, ce sont 6 000 euros d'achat de sel économisés, mais, nous ne pouvions pas le prévoir à l'avance, nous ne pouvions pas prévoir non plus que les factures de chauffage seraient moindres du fait de l'hiver clément. Nous raisonnons sur un prévisionnel, ce qui nous importe quand même, c'est que sur un mandat, nous soyons capables d'aligner des charges à caractère générales qui n'ont augmenté que d'une centaine d'euros par rapport à un budget qui pèse 1 433 000 euros, il faut rapporter les choses à leur juste proportion. Autant je peux concevoir le débat, et c'est normal, c'est la règle politique et nous sommes dans une enceinte où nous pouvons débattre, sur le fait que nous puissions avoir des divergences sur les investissements, cela se défend et me paraît tout à fait logique que nous puissions avoir des discussions sur les vestiaires du foot, en revanche, sur des dépenses de fonctionnement qui sont tenues d'une façon aussi proche d'il y a 8 ans, nous pourrions plutôt nous attendre à une remarque positive par rapport à la maîtrise de nos dépenses.

Cédric FORGET

Je soutiens les propos d'Yvan TRICART, nous avons eu un hiver clément, c'est pourquoi nous voyons donc une baisse très significative au niveau énergétique. En investissement, si nous isolions beaucoup mieux nos bâtiments communaux, je pense que nous pourrions avoir des baisses vraiment significatives, c'est pour cela que nous sommes aussi en droit d'apporter dans le débat cet élément-là, ce n'est pas la 1^{ère} année et ce ne sera pas la dernière, car, nous avons vraiment, en termes de charges, des gros progrès à faire là-dessus.

Denis LIMOUSIN

Nous devons utiliser tous les moyens mis à notre disposition pour maîtriser nos dépenses et notamment nos dépenses énergétiques, si nous pouvons travailler sur nos bâtiments de manière à consommer moins, il faut le faire, si nous pouvons travailler à l'organisation de nos services de manière à ce que nous puissions avoir un coût mieux maîtrisé, nous devons le faire, ensuite nous devons ne pas faire exploser les dépenses comme cela pouvait exister il y a des années de cela, je pense que nous sommes d'accord sur tout cela. Nous devons travailler par rapport à nos bâtiments, améliorer notre organisation, être plus performants dans la discussion de nos différents marchés, c'est grâce à cela que nous pourrions tenir le chapitre 011. Sur le chapitre 012, nous restons sur la même masse financière, nous parlons de l'augmentation du point d'indice, à mon sens, c'était une demande légitime des fonctionnaires puisque cela faisait 6 ans qu'il n'y avait pas eu d'augmentations, 1,2% c'est maigre, mais je trouve anormal que cette décision de l'Etat soit au final financée par les communes, la logique aurait voulu que l'Etat donne les moyens aux communes de pouvoir financer sa décision. Sur notre chapitre 012, cette augmentation de 1,2% se faisant sur 2 ans, et l'augmentation de 0,6% n'étant que sur les 6 derniers mois de l'année, les fonctionnaires de notre commune n'auront une augmentation que de 0,3% mensuelle sur 2016, sur un budget de 3 000 000 euros cela représente 9 000 euros. Cela nous permet, nous sommes dans une enceinte où nous devons débattre, de mettre en valeur que des décisions, même si elles sont normales et pas assez fortes à mon sens, prises par l'Etat, sont assumées par les communes, ce qui n'est pas très logique.

Yvan TRICART

Nous ne contestons pas les charges de personnel. Sur les charges générales, il y a des choix faits que nous n'approuvons pas, nous avons bien noté les efforts faits, mais, il n'en reste pas moins que, et je ne peux pas prendre des exemples, nous aurions pu débattre des choix. Nous pouvons aller beaucoup plus loin pour réduire les dépenses d'éclairage de la commune, par exemple, une diminution réelle de la luminosité à partir d'une certaine heure comme cela se fait sur un certain nombre de communes. J'ai eu l'occasion d'en débattre avec le Maire de COGNAC, ils éteignent toute la nuit.

Richard RATINAUD

Tu ne peux pas mettre une commune dans le noir.

Madame le Maire

C'est un choix.

Yvan TRICART

Lorsque cela est venu en débat à COGNAC qui est une grande ville, il a été expliqué à la population que cela représentait 25% de leurs charges, soit un certain pourcentage sur les impôts, ils ont organisé un référendum qui a validé cette notion. Je ne dis pas que c'est la solution, je donne des exemples. Nous faisons des travaux en régie, je pense qu'il n'aurait pas fallu les faire, j'ai cité tout à l'heure les barrières autour du terrain de rugby, était-ce la priorité aujourd'hui vu les difficultés que nous avons ? Ce sont des choix de gestion qui se reportent sur les charges générales qui nous posent problème et je pourrais en prendre un certain nombre comme cela. Concentrer la totalité de nos moyens pour économiser de l'énergie sur les bâtiments aurait été un choix intéressant. Nous avons signé la charte zéro pesticide.

Madame le Maire

Non.

Yvan TRICART

J'avais cru qu'à RILHAC RANCON vous aviez signé cette charte.

Madame le Maire

J'étais à RILHAC RANCON pour la signature de la charte, la commune est à zéro pesticide depuis 2009, nous appliquons cette charte, mais nous ne l'avons pas signée.

Yvan TRICART

Nous appliquons la charte sauf pour les terrains de sports et le cimetière.

Madame le Maire

Juste pour le cimetière, pour les terrains de sports ce n'est que très partiellement.

Yvan TRICART

Ce n'est pas une demande des fédérations sportives de ne pas mettre des pesticides.

Madame le Maire

Non, c'est une volonté communale depuis 2009.

Yvan TRICART

L'idée d'économiser tout ce qui peut l'être.

Madame le Maire

Cela est fait.

Yvan TRICART

C'est pour cela que l'idée d'en débattre en septembre ou octobre fait que nous ne suivons pas, nous comprenons la démarche des efforts que vous avez faits dans vos choix, mais, vos choix ne sont pas les nôtres, pas les miens, à partir de là je ne voterai pas les charges à caractère général. Nous notons les efforts, mais nous ne notons pas les choix.

Madame le Maire

Juste deux remarques par rapport à l'éclairage public, de nombreux investissements au départ ont eu lieu pour réduire la facture énergétique, les derniers ont eu lieu en 2014, nous en avons maintenant les retombées. L'éclairage nocturne, sur la traversée totale de l'agglomération, diminue aussi la nuit, certaines communes ont fait le choix d'éteindre complètement, cela demande beaucoup de concertation. En termes de sécurité, étant donné la fréquentation de la départementale, je pense que cela ne serait guère opportun. Ceci étant, vous parlez des charges de fonctionnement concernant l'énergie et l'électricité, je relève un point, nous avons prévu 215 000 euros et nous avons dépensé 237 000 euros. Au budget de cette année, nous vous proposons moins que ce que nous avons dépensé sur le Compte Administratif, vous voyez, ce n'est peut-être pas le bon exemple. En revanche, ce qui est primordial, avant de regarder l'impact sur les charges à caractère général, vous avez le PPI, vous avez les finances de la commune, vous avez entendu aussi ce que j'ai pu dire tout à l'heure, donc, que vous contestiez le contexte national, c'est certain, les baisses de dotations ont forcément des conséquences, le PPI, vous l'avez, si nous faisons la réhabilitation énergétique de tous les bâtiments, ce qui effectivement, devrait nous amener des économies sur ce fameux chapitre 011, à la place de quoi le faisons-nous ?

Yvan TRICART

La cuisine centrale. Vous plombez le budget avec cela et après vous nous dites que vous ne pouvez rien faire.

Madame le Maire

Sauf que la solution que vous avez proposée coûtait plus cher et cela a été démontré.

Yvan TRICART

Je n'ai jamais eu les chiffres.

Madame le Maire

Vous les avez eus dans l'étude, il faut être un peu de bonne foi de temps en temps cela ne peut pas faire de mal. Nous vous connaissons, nous avons l'habitude, mais quand même. Même s'il y avait eu une économie de 500 000 euros entre les deux projets, ce qui n'était pas le cas, cela penchait plutôt dans l'autre sens, vous m'auriez dit la même chose. C'est un choix d'investissement, ce choix était entre le service public et l'externalisation au privé.

Yvan TRICART

Non, puisque nous pouvions faire un agrandissement de l'intérieur et l'intérêt était qu'il n'y avait pas de démolition juste un agrandissement en poussant les murs en gardant un certain nombre de choses.

Madame le Maire

C'est bien connu qu'une restructuration en site occupé coûte moins cher qu'une construction neuve, je ne suis pas d'accord.

Yvan TRICART

C'est un autre débat.

Madame le Maire

C'est effectivement un autre débat, si nous avons fait le choix, quel qu'il soit du service public de restauration scolaire, nous l'assumons, et c'est effectivement un coût.

Yvan TRICART

Avez-vous les valeurs exactes de la DGF- DSR et Dotation nationale de Péréquation ?

Madame le Maire

A quelque chose près puisque nous venons de les recevoir aujourd'hui.

Yvan TRICART

Nous avons 70 182 euros à la place de 60 000 euros.

Madame le Maire

Si nous avons respecté à la lettre la réglementation, nous avons 15 jours à partir d'aujourd'hui, date de la notification, pour voter le budget.

Le Maire présente le projet du budget primitif pour l'année 2016 et le soumet au vote :

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à 5 830 326 €.

DEPENSES :

Chapitre : 011

Vote :

Pour : 24

Contre : 5 (Yvan TRICART – Guénaél LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

Abstention : /

Chapitres - 012 - 65 - 66 - 67 - 023 - 042

Votes : UNANIMITE

RECETTES :

Chapitre : 73

Vote :

Pour : 23

Contre : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY - Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

Abstention : /

Chapitres : 70 - 74 - 75 - 013 - 76 - 77 – 78 - 042

Votes : UNANIMITE

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à 2 512 500 €

DEPENSES :

Chapitres : 10 - 16 - 040 – 041

Vote :

Pour : 23

Contre : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY- Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

Abstention : /

Opérations : 106 - 113 – 119 – 127 – 128 – 129 - 130 – 131 – 132 – 133 – 134 - 135

Vote :

Pour : 23

Contre : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY- Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

Abstention : /

RECETTES :

Chapitres : 10 – 13 - 16 – 024 - 021 – 040 - 041

Vote :

Pour : 23

Contre : 5 (Yvan TRICART – Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

Abstention : 1 (Claudine DELY)

Opération : 113 – 129 – 130 – 131

Vote :

Pour : 23

Contre : 5 (Yvan TRICART – Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

Abstention : 1 (Claudine DELY)

Claudine DELY

Je ne peux pas être contre, il ne faut pas refuser ce qui nous est donné, je préfère m'abstenir.

Madame le Maire

Les recettes d'investissement sont effectivement une part de l'emprunt qui est affecté sur la cuisine, le reste étant essentiellement l'excédent et toutes les subventions dont j'ai parlé tout à l'heure et qui vont nous permettre d'assurer les besoins de la collectivité autant que faire se peut.

Claudine DELY

J'ai remarqué dans les recettes d'investissement, au niveau des emprunts et dettes assimilés que les emprunts pour le budget prévisionnel sont marqués à la ligne emprunt en devise, ce n'est pas une erreur.

Jennifer ALEXANDRE

Etant donné que c'est un emprunt d'équilibre, pour le distinguer de l'autre emprunt qui va apparaître au moment du Budget Supplémentaire, nous l'avons mis sur cette ligne pour que lorsque nous allons rajouter l'emprunt aux restes à réaliser au moment du Budget Supplémentaire nous puissions bien distinguer les deux sinon nous ne verrions pas et celui qui va arriver en reste à réaliser et celui-ci qui va disparaître. C'est pour cela qu'il a été mis sur cette ligne-là, pour bien faire la distinction des deux au moment du Budget Supplémentaire.

Madame le Maire

Cela aurait peut-être été mieux de marquer « emprunt d'équilibre » plutôt que « emprunt en devises » cela aurait évité à Claudine DELY de se demander pourquoi.

DELIBERATION n°14/2016

Budget AEP : vote du budget 2016

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 avril 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 avril 2016

Madame le Maire

Nous continuons par le budget de l'eau. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 509 610 euros, sur le fonctionnement, nous essayons de restaurer nos marges de manœuvre, nous étions en déficit il y a quelque temps, nous repassons à quelque chose de positif. Ceci étant, il ne faut pas s'égarer non plus, c'est la difficulté de ce budget-là, dont la complexité et son équilibre se répercutent directement sur les consommateurs, là aussi. C'est un budget très serré qui ne bouge quasiment pas, si ce n'est des achats et des ventes d'eau pour l'essentiel. Le seul élément notable sur cette partie fonctionnement est l'augmentation prévue de reversement à l'agence de l'eau. Sur la partie dépenses et recettes d'investissement, c'est beaucoup plus modeste puisque celle-ci s'élève à 150 610 euros. Les priorités définies sont prévues, les travaux de la rue Jean Cocteau s'achèvent bientôt, ensuite nous aurons les travaux d'eau sur la rue Victor Hugo qui seront en restes à réaliser.

Yvan TRICART

Le budget est très serré, je suis d'accord, il est important de bien répondre à la demande des services techniques de la Ville concernant les travaux nécessaires pour essayer de nous maintenir à un taux de rendement à 90%, c'est le maintien de ce taux de rendement qui a des répercussions directes sur le coût de l'eau.

Madame le Maire

Nous avons bien vu, lors de la fuite de la station de lavage de l'Intermarché, même si cela n'était pas dû à la qualité de notre réseau, la répercussion négative que cela a eue. Nous ne sommes pas non plus à l'abri des admissions en non valeurs, et, cela nous diminue vite notre excédent et est dommageable pour l'ensemble des Palaisiens.

Yvan TRICART

Il vaut mieux faire un investissement à un moment donné pour maintenir ce taux de rendement.

Madame le Maire

Tout à fait, après, il faut pouvoir. Tout investissement va se traduire par de l'amortissement supplémentaire sur nos charges de fonctionnement qu'il nous faut équilibrer sur le prix du mètre cube, donc, là aussi, l'équation n'est pas toujours facile.

Yvan TRICART

Il faudra aussi équilibrer une fuite sur le prix, c'est de l'eau que nous allons acheter et que nous ne vendrons pas.

Madame le Maire

Tout à fait. C'est pour cela que ce budget, et, je vous le dis chaque année, c'est de la dentelle.

Madame le Maire présente le budget primitif du service de l'eau 2016 et le soumet au vote :

Section d'exploitation : équilibrée en dépenses et recettes à 509 610,00 €

DEPENSES : Unanimité

RECETTES : Unanimité

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à 150 610,00 €

DEPENSES : Unanimité

RECETTES : Unanimité

DELIBERATION n°15/2016

Frais de Mission dans le cadre de la 98^{ème} édition du Congrès des Maires de France

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 avril 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 avril 2016

Madame le Maire

Ce point concerne des frais de missions éventuels pour le 98^{ème} congrès des Maires de France qui a été décalé pour les événements que nous savons. Il se tiendra donc du 31 mai au 2 juin 2016, cela ne concerne pas mes frais mais ceux des élus qui souhaitent s'y rendre.

Yvan TRICART

J'étais partant et je le suis toujours. Il y a des débats et des discussions très intéressantes mais je n'ai pas eu le programme. Je dis au Conseil Municipal que je ne participe ni aux rencontres au Sénat, ni aux rencontres à l'hôtel de Ville de Paris, ni à aucune réception, je n'y vais que pour les débats.

Madame le Maire

Je peux rassurer l'assemblée aussi sur ce point. J'accompagne en revanche les autres Maires de la Haute-Vienne au Sénat en tant que Présidente de l'Association des Maires de La Haute-Vienne, cela me paraît difficile de faire autrement. Par contre je ne suis pas certains collègues aux Folies Bergères, ni au Moulin Rouge...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire expose les dispositions de l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives aux mandats spéciaux confiés aux élus dans le cadre de missions bien précises confiées par le conseil municipal dans l'intérêt communal.

Elle précise que 98^{ème} édition du Congrès des Maires qui avait été repoussée suite aux attentats du 13 novembre 2015 se tiendra à PARIS du 31 mai au 02 juin 2016 et explique que ce type de manifestations est l'occasion de rencontres et d'échanges avec les élus locaux confrontés aux mêmes problématiques et permet à chacun de faire profiter les autres d'expériences enrichissantes éventuellement transposables sur sa propre collectivité.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal d'autoriser, par le biais d'un mandat spécial que Monsieur Yvan TRICART en sa qualité de Conseiller Municipal se rende à la 98^{ème} édition Congrès des Maires du 31 mai au 02 juin 2016 avec prise en charge des frais d'inscription et remboursement des frais dans les conditions posées aux articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT (de manière forfaitaire à hauteur de 15,25 €/repas et 60 € maximum par nuit d'hôtel).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **AUTORISER**, par le biais d'un mandat spécial Monsieur Yvan TRICART en sa qualité de Conseiller Municipal à se rendre à la 98^{ème} édition du Congrès des Maires du 31 mai au 02 juin 2016,
- **PRENDRE** en charge les frais d'inscription et les frais afférents (hébergement/restauration) dans la limite des frais réels engagés et dans les conditions posées aux articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT (de manière forfaitaire à hauteur de 15,25 €/repas et 60 € maximum par nuit d'hôtel).

DELIBERATION n°16/2016

Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport d'électricité et réseaux de transports de gaz

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 avril 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 avril 2016

Madame le Maire

Il s'agit de reprendre des conventions que nous avons déjà pour pouvoir toucher la redevance pour les réseaux d'électricité et de gaz qui traverse la commune. Les conditions vous sont mentionnées, ce n'est pas une fortune, mais, toutes les recettes sont bonnes à prendre. Je vous fais grâce de la formule qui vous est expliquée sur la note. Il vous est proposé d'accepter le versement de la redevance que peuvent nous verser Edf et Grdf pour l'occupation du domaine public.

Mme le Maire donne connaissance au conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau de transport d'électricité et sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux de distribution publics de gaz et modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales.

« La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau de transport d'électricité et sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux de distribution publics de gaz est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$PR'T=0,35 \times LT$ pour l'électricité

$PR' = 0,35 \times L$ pour le gaz

Où :

○ PR'T et PR', exprimés en euros correspondent au plafond de redevance due au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux par l'occupant du domaine

○LT représente la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due

○L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due »

Pour calculer la redevance, la collectivité demande au gestionnaire du réseau de lui communiquer la longueur totale des lignes installées ou des canalisations construites et remplacées sur le domaine et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Mme le Maire propose de fixer le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public au plafond de 0,35 € /mètre de lignes de transport d'électricité mises en service ou canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due tel que prévu dans le décret visé ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE DE :

- **D'INSTITUER** la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz selon la proposition faite ci-dessus ;

- **DEMANDE** que notification soit faite auprès des gestionnaires des ouvrages de transport de distribution de gaz et d'électricité de la présente délibération afin que ceux-ci puissent communiquer à la collectivité les éléments nécessaires au calcul de la redevance due chaque année au titre des travaux réalisés en année n-1 ;

- **PRECISE** que cette délibération prévaut pour la redevance due au titre des travaux réalisés à partir de 2015 et pour les années suivantes.

DELIBERATION n°17/2016

Demande de subvention auprès de l'Etat et du Département pour la mise aux normes accessibilités des vestiaires et sanitaires du stade Raymond Claveyrollas

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 avril 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 avril 2016

Madame le Maire

Il s'agit de l'opération dont nous avons parlé tout à l'heure, les dossiers étaient faits, ceci étant, il nous a fallu les refaire puisque nous devons, au départ, bénéficier d'une subvention du CNDS, celle-ci n'a plus cours puisque nous ne sommes plus sur de la restructuration et que notre projet est complètement différent. En revanche, nous pouvons bénéficier de la DETR - c'est aussi pour cela que nous vous avons proposé ce projet – et de crédits Départementaux pour nous aider au financement de cette opération.

Dans le cadre de la programmation 2016 des subventions d'équipement aux communes, Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de présenter des dossiers susceptibles de retenir l'agrément et l'aide financière de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (CTD) et du district de Football de la Haute-Vienne

Un dossier est soumis au Conseil Municipal :

- Création des vestiaires sanitaires des tribunes du stade Raymond Claveyrollas avec mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour 246 200€ HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **SOLLICITER** auprès des financeurs des subventions aussi élevées que possible pour le dossier cité ci-dessus.

Votes pour cette délibération :

Pour : 23

Contre : /

Abstentions : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY – Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

DELIBERATION n°18/2016

Demande de subvention dans le cadre du soutien à l'investissement public local (financement Etat) pour l'école Jean Giraudoux

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 avril 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 avril 2016

Madame le Maire

Il s'agit de l'autre partie de l'accessibilité spécifique cette-fois à l'Ecole Jean Giraudoux dont le montant des travaux s'élève à 165 000 euros HT afin de pouvoir bénéficier des concours de l'Etat dans le cadre de l'investissement public local.

Dans le cadre de la programmation 2016 des subventions d'équipement aux communes, Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de présenter des dossiers susceptibles de retenir l'agrément et l'aide financière de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local.

Un dossier est soumis au Conseil Municipal :

Patrimoine scolaire :

- Travaux d'accessibilité Ecole Jean Giraudoux (mise aux normes accessibilité handicapés d'une partie du groupe scolaire) pour un montant Total H.T. de travaux estimé à 165 000 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **SOLLICITER** auprès de l'Etat des subventions aussi élevées que possible pour le dossier cité ci-dessus.

Dans le cadre de la programmation 2016 des subventions d'équipement aux communes, Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de présenter des dossiers susceptibles de retenir l'agrément et l'aide financière de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local.

Un dossier est soumis au Conseil Municipal :

Patrimoine scolaire :

- Travaux d'accessibilité Ecole Jean Giraudoux (mise aux normes accessibilité handicapés d'une partie du groupe scolaire) pour un montant Total H.T. de travaux estimé à 165 000 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **SOLLICITER** auprès de l'Etat des subventions aussi élevées que possible pour le dossier cité ci-dessus.

DELIBERATION n°19/2016

Demande de subventions dans le cadre du soutien à l'investissement public local (Financement ETAT) et auprès du Département – AD'hAP

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 avril 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 avril 2016

Madame le Maire

Nous en avons parlé tout à l'heure au moment des autorisations de programme et crédits de paiement, voici la demande de subvention qui va avec l'AD'hAP, sur les mêmes autorisations (mais cette fois en Hors Taxes, ce qui explique la différence de montant) qui nous permet de demander des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.

Dans le cadre de la programmation 2016 des subventions d'équipement aux communes, Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de présenter des dossiers susceptibles de retenir l'agrément et l'aide financière de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local, ainsi que le soutien du Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre des CTD.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur le dossier concernant les travaux d'accessibilité de l'ensemble du projet stratégique de mise en accessibilité de la commune pour un montant Total H.T. de travaux estimé à 582 500 € jusqu'en 2021 : programmation pluriannuelle d'actions voir tableau ci-après,

Année	Budget H.T €
2016	37 500
2017	56 000
2018	80 500
2019	134 300
2020	129 000
2021	145 200

TOTAL HT

582 500 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **SOLLICITER** auprès des financeurs des subventions aussi élevées que possible pour les dossiers cités ci-dessus.

DELIBERATION n°20/2016

ODHAC – Garantie partielle d'emprunts PLAI et PLUS

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 avril 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 avril 2016

Madame le Maire

Ce point est une garantie partielle d'emprunts pour les PLAI et les PLUS réalisés par l'ODHAC dans le cadre de la résidence Pasteur. Il s'agit d'une délibération classique de garantie d'emprunts qu'accordent les communes à 50% et 50% par l'agglomération de Limoges Métropole ce qui fait une garantie sur la moitié des 832 000 euros, soit 416 000 euros de garantie d'emprunts.

Yvan TRICART

Dans le journal de ce matin, il est noté que Limoges Métropole garantit les emprunts de toutes les communes, en faisons-nous partie ?

Madame le Maire

Bien entendu. Cela a été validé lors du dernier du Conseil Communautaire.

Yvan TRICART

Notre commune n'était pas citée, je ne comprenais pas pourquoi les autres communes et pas nous.

Madame le Maire

La garantie d'emprunts pour ces logements-là a été votée lors du dernier Conseil Communautaire.

Claudine DELY

Sur le principe, nous n'étions pas pour le projet, maintenant il est construit, cependant, lorsqu'il nous a été parlé de l'emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignations, je n'avais pas imaginé que nous allions proposer une garantie à hauteur de 50%, cela veut dire qu'en cas de défaillance de paiement, la commune s'engage à hauteur de 416 000 euros, cela me gêne un peu. Je ne vais pas voter pour cela, je ne trouve pas normal que nous soyons amenés, alors même que nous sommes obligés d'avoir des logements sociaux, à garantir les emprunts des constructions faites par ces organismes, je ne trouve pas cela normal, je voterai contre.

Madame le Maire

C'est la pratique et la commune du Palais, comme toutes les autres communes qui accueillent des logements sociaux, a toujours garanti 50% des emprunts souscrits pour les logements réalisés sur la commune.

Claudine DELY

Je ne trouve pas cela normal. Ils ne prennent aucun risque.

Madame le Maire

Il y a une part de fonds propres.

Claudine DELY

Heureusement. Mais, lorsque nous savons que certains endroits sont plus faciles pour réaliser des logements sociaux et qu'ils chipotent pour y aller, cela a été le cas à RILHAC RANCON, où, il a fallu se battre pour qu'ils veuillent bien intervenir. Là, la construction était un peu complexe, ce qui peut expliquer le montant du prêt, et en plus d'être obligés d'accepter les constructions, nous devons payer en cas de défaillance !

Madame le Maire

Je ne pense pas qu'ils aient chipoté pour RILHAC RANCON, il y a un gros programme à venir sur cette commune et elle devra garantir la moitié des emprunts.

Claudine DELY

Ce n'est pas au niveau de l'emprunt qu'il y a eu des problèmes, mais au niveau de l'acceptation de la construction. Notre construction était complexe, il y a d'ailleurs des problèmes qui ne sont pas encore réglés.

Madame le Maire

Ils sont en voie de l'être

Claudine DELY

Cela va venir, je l'espère. Mais sur le principe, je ne trouve pas normal que les collectivités soient obligées de garantir.

Madame le Maire

C'est un principe que nous pratiquons depuis bien avant que je sois Maire, sous mon prédécesseur, et encore avant également. Après, je peux comprendre que ce soit une opposition de principe.

Dans le cadre de la construction des 8 logements de la résidence Pasteur, l'Office Public de l'Habitat 87 a contracté un emprunt de 832 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Celui-ci est constitué de 2 lignes de prêt selon l'affectation suivante :

- PLA1 d'un montant de 312 000 euros
- PLUS d'un montant de 520 000 euros

La présente garantie est sollicitée à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt total, soit 832 000 euros, souscrit par l'emprunteur selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations joint en annexe.

Vu les articles L2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil

Vu le contrat de prêt n° 46556 signé entre l'ODHAC, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DECIDE DE :

- **ACCORDER** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt total, soit 832 000 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 46556 constitué de 2 lignes du Prêt.

- **DIRE** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **S'ENGAGER** sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations à se substituer dans les meilleurs délais à l'Emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGER** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Votes pour cette délibération :

Pour : 27

Contre : 1 (Claudine DELY)

Abstentions : 1 (Dominique FOURTUNE)

DELIBERATION n°21/2016

Modification du tableau des emplois communaux

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 avril 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 avril 2016

Madame le Maire

Suite à différents mouvements de personnel, il est nécessaire de revoir le tableau des emplois communaux, ce qui veut dire aussi que notre collectivité est dynamique. Suite au départ en retraite d'un agent, suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 1^{er} décembre 2015. Suite au départ en retraite d'un agent, suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet avec effet au 16 mars 2016. Suite à la réussite au concours d'un agent, transformation d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet en un poste de rédacteur à temps complet avec effet au 1^{er} avril 2016. Suite au départ en retraite d'un agent et le recrutement par voie de mutation d'un agent, transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal en un poste d'agent de maîtrise à temps complet avec effet au 1^{er} mai 2016.

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite aux mouvements de personnels suivants, il est nécessaire de revoir le tableau des emplois,

- Suite au départ en retraite d'un agent, suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 1^{er} décembre 2015.

- Suite au départ en retraite d'un agent, suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet avec effet au 16 mars 2016.

- Suite à la réussite au concours d'un agent, transformation d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet en un poste de rédacteur à temps complet avec effet au 1^{er} avril 2016.

- Suite au départ en retraite d'un agent et le recrutement par voie de mutation d'un agent, transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal en un poste d'agent de maîtrise à temps complet avec effet au 1^{er} mai 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **ACCEPTER** le tableau des emplois communaux ci-joint.

Catégorie	Nombre d'emplois	Libellés	Pourvus	A pourvoir
FILIERE ADMINISTRATIVE				
	1	DGS	1	0
Cat. A	1	Attaché principal	1	0
Cat. B	2	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2	0
Cat. B	1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. B	2	Rédacteur	2	0
Cat. C	3	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	0
Cat. C	4	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	4	0
FILIERE TECHNIQUE				
Cat. A	1	Ingénieur	1	0
Cat. B	3	Technicien principal 1 ^{ère} classe	3	0
Cat. B	1	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. B	1	Technicien	1	0
Cat. C	1	Agent de maîtrise principal	1	0
Cat. C	2	Agent de maîtrise	2	0
Cat. C	3	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3	0
Cat. C	7	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	7	0
Cat. C	4	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	4	0
Cat. C	27	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	26	1
Cat. C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC (14,74 h/35)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC (30 h)	1	0
	1	Apprenti	1	0
	1	Contrat d'avenir	1	0
FILIERE ANIMATION				
Cat. C	2	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	2	0
FILIERE CULTURELLE				
Cat. B	1	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. B	2	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC (10h/semaine) (discipline Danse et discipline flûte)	2	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC (4h/semaine) pour l'année	1	0

		scolaire 2015/2016 (discipline Piano)		
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC (6h/semaine) pour l'année scolaire 2015/2016 (discipline Guitare)	1	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC (5h30/semaine) pour l'année scolaire 2015/2016 (discipline percussions)	1	0
FILIERE SPORTIVE				
Cat. A	1	C. D. I.	1	0
Cat. B	1	Educateur des A. P. S. principal 1 ^{ère} classe	1	0
FILIERE SOCIALE				
Cat. B	1	Assistant socio-éducatif principal	1	0
Cat. B	1	Educateur de jeunes enfants TNC (8 h)	1	0
Cat. C	1	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. C	1	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1	0
	1	Contrat d'avenir	1	0

DELIBERATION n°22/2016

Habilitation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 avril 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 avril 2016

Madame le Maire

Il s'agit du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion, il vous est proposé, comme cela était le cas précédemment, de nous associer à la procédure ouverte par le Centre de Gestion pour les risques statutaires du personnel puisqu'un contrat groupé est plus avantageux pour les collectivités, sachant qu'il s'agit d'une dépense lourde, nous avons tout intérêt à mutualiser les choses. Il vous est proposé de souscrire des contrats d'assurance avec le Centre de Gestion, les risques couverts et les caractéristiques vous sont indiqués dans la note, l'objet de la délibération est de m'autoriser à me rapprocher du Centre de Gestion pour qu'il lance la consultation en notre lieu et place.

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

VU le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des Collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code des assurances,

VU le Code des marchés publics,

Madame le Maire expose au conseil municipal :

- l'opportunité pour la Commune du PALAIS SUR VIENNE de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

- que notre Commune adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2016 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne, il est proposé de participer à la procédure négociée engagée selon l'article 35 I 2° du Code des marchés publics.

Le Maire précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre Collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **HABILITER** Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne à souscrire pour le compte de notre Commune des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL
 - * Décès
 - * Accidents du travail – Maladies professionnelles
 - * Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public
 - * Accidents du travail – maladies professionnelles
 - * Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2017**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

DELIBERATION n°23/2016

Définition d'un périmètre d'aménagement et d'amélioration de la qualité urbaine

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 avril 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 avril 2016

Ludovic GERAUDIE

Nous sommes dans la révision du Plan Local d'Urbanisme qui devrait être adopté, si nous avançons normalement, avant décembre 2017 et que dans le cadre de ce travail, nous sommes en train d'avancer sur notre PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui est le projet politique de la commune. Toutes les sensibilités de la municipalité sont associées à ce PADD et travaillent en bonne intelligence. Nous avons déjà défini quelques orientations en termes d'économie pour moderniser l'image de la commune, essayer de développer l'attractivité et faire venir de nouvelles populations dynamiques. Vous l'avez bien défini depuis le début de ce Conseil Municipal, nous sommes dans des perspectives budgétaires extrêmement contraintes avec un avenir un peu compliqué, et, pour avoir des recettes dynamiques, il faut faire venir des personnes qui puissent amener des recettes supplémentaires à la commune. Donc, dans le cadre de ce PADD, nous avons avancé aussi sur le périmètre de la rénovation de notre centre-bourg, nous avons fait travailler les services de l'agglomération de Limoges Métropole qui nous avaient indiqué quelques préconisations lors d'une étude qui vous avait été présentée. Pour pouvoir anticiper ce PADD et ce PLU et pour que les orientations que nous commençons à tracer puissent être respectées si jamais des investisseurs privés venaient à avoir des projets dans notre centre-ville, il convient d'avoir des outils et des leviers qui nous permettent de dire à ces aménageurs porteurs de projet privés qu'ils doivent respecter les orientations de la commune même si notre PLU n'est pas encore adopté. Pour ce faire, premier outil, nous devons définir le périmètre d'aménagement et d'amélioration de la qualité urbaine, ce périmètre reprend le centre-bourg, celui défini par l'agglomération, si jamais des projets privés devaient arriver prochainement sur le centre-ville, ils devraient dans ce périmètre, répondre aux attentes de la commune.

Yvan TRICART

Nous traitons les questions 15 et 16 en même temps ?

Ludovic GERAUDIE

Nous sommes d'abord sur la définition du périmètre.

Yvan TRICART

Nous n'allons pas tourner autour du pot, il y a un projet qui arrive.

Madame le Maire

Tout à fait.

Yvan TRICART

Le Conseil Municipal est en droit de savoir, l'ancien DB est en passe d'être racheté par un investisseur privé. J'ai eu l'occasion de voir le schéma qu'il propose

Madame le Maire

Il y a une offre mais je préfère rester prudente. Ce n'est pas la première offre qui est faite, j'ai vu des plans et même des permis de déposer, - 3 ou 4 différents en 15 ans - et il n'y a jamais rien eu de fait.

Yvan TRICART

Nous avons une verrue depuis 25 ans, effectivement il y a eu plusieurs projets, après, je suis d'accord avec la démarche et mal à l'aise en même temps, c'est pour cela que je préfère le dire. Il ne faudrait pas, alors qu'arrive un projet, que nous donnions l'impression de commencer par sortir le bâton, nous avons un projet relativement important avec le rééquipement de l'ancien DB plus un certain nombre de bâtiments autour.

Madame le Maire

Nous allons préciser jusqu'au bout, c'est un projet innovant pour la commune fait avec des conteneurs, cela peut être du grand n'importe quoi, mais, cela peut être aussi particulièrement réussi. Le but n'est pas d'empêcher ce projet, mais, s'il doit voir le jour, il ne faut pas qu'il soit en contradiction totale avec certaines circulations, notamment nous avons parlé d'une circulation vers l'église, il ne faut pas que cela nous bloque.

Yvan TRICART

Ce que je souhaite c'est que vous ayez un vrai débat avec le porteur de projet, et, qu'il ne ressente pas d'animosité. Jusqu'alors nous ne pouvions pas faire de préemption sur les copropriétés, la préemption renforcée fait que demain, nous pourrions préempter dans les cas des copropriétés, il ne s'agit que de lui, vous voyez ce que je veux dire, c'est une mesure que nous prenons uniquement pour ce projet.

Ludovic GERAUDIE

Dans la première délibération nous définissons un périmètre, cette règle vaudra pour l'ensemble du centre-bourg, et, si demain, un autre promoteur avec un autre projet sur un autre périmètre dans la frontière que nous avons délimitée sur ce plan venait sur la commune avant que nous ayons adopté notre PLU, bien sûr que cette règle pour ce promoteur-là serait la même.

Yvan TRICART

Il n'y a pas d'autres copropriétés dans ce périmètre. Nous prenons une mesure uniquement pour ce cas-là, cela ne me dérange pas outre mesure, je suis pour l'établissement de règles et je trouve cela intéressant, mais, si le projet est bon...

Ludovic GERAUDIE

Le but du jeu n'est pas de les faire fuir, mais, de faire en sorte que le projet qui va être proposé rentre dans le cadre du travail que nous sommes en train de faire. Cela fait plus d'un an maintenant que nous travaillons, que nous essayons de réfléchir à comment redonner de l'attractivité, du dynamisme et donner une meilleure image de notre commune justement en cassant la linéarité de la départementale, ce n'est pas la peine de travailler depuis aussi longtemps en se mettant finalement tous d'accord pour laisser ensuite se faire un projet qui irait à l'encontre du travail que nous menons depuis que nous avons lancé la révision du PLU. Le but du jeu est de se donner les moyens juridiques pour avoir une vraie discussion avec ce porteur de projet ou d'autres. Si ce projet aboutit, nous discuterons avec lui, justement, pour qu'il essaie, autant que faire se peut, les orientations que nous serons amenés à valider plus tard. Nous anticipons juste les règles qui seront validées à la fin de l'année 2017.

Madame le Maire

Je précise que le porteur de projet a déjà été reçu en mairie et qu'il n'est pas effrayé du tout, une discussion tout à fait saine s'est instaurée avec les services, il n'y a pas de souci sur ce projet-là. Par contre, ce projet est un peu inespéré, nous n'attendions plus rien, c'est d'ailleurs pour cela que d'autres réflexions étaient menées par les services et par Ludovic GERAUDIE, notamment avec la SELI, pour que nous puissions enfin avancer sur ce dossier. Si ce projet est mené à bien et que cela rentre dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg de façon cohérente, tant mieux, si demain ce projet-là capote, que nous en ayons un autre - une grande tour ou autre chose - il faut que nous ayons les moyens juridiques d'agir. Ce projet nous a alertés, cela fait 25 ans et nous n'y croyons plus.

Yvan TRICART

Le groupe défend le projet, ce que nous voulons, c'est faire tout ce qui est possible pour que ce projet aboutisse et qu'il s'intègre bien dans notre cadre-là.

Ludovic GERAUDIE

Nous avons le même but.

Claudine DELY

Nous ne voudrions pas que, dans le cadre de ce projet ou d'autres, cela puisse nuire à certaines initiatives des autres copropriétaires. Les copropriétaires ne sont pas seulement l'ancien DB, il a aussi les autres boutiques, ces gens-là aussi auraient leur mot à dire dans le projet qui va venir, il ne faudrait pas que cela les sanctionne, c'est là-dessus qu'il faut être prudent.

Madame le Maire

Justement, actuellement je ne sais pas s'ils peuvent aller jusqu'à bloquer le projet, c'est compliqué.

Jennifer ALEXANDRE

Là, ils peuvent car dans le projet que nous avons vu, ils ont besoin de racheter les places de stationnement qui sont derrière aux autres propriétaires, c'est là que ça va être compliqué, je pense qu'ils ont plus « peur » des copropriétaires que de nous. Dans leur projet, ils ne touchent pas aux 3 commerces existants, ils habilleront en façade pour uniformiser, les caissons seront sur l'arrière pour des petites maisons individuelles, par contre, ils ne toucheraient pas à l'intérieur des 3 commerces. Par contre, il faut pouvoir racheter les places de stationnement pour l'habitat individuel, c'est sur ce sujet qu'il y a des discussions, et, nous ne sommes pas sûrs que cela puisse aboutir.

Monsieur GERAUDIE rappelle au Conseil Municipal que la révision générale du Plan Local d'Urbanisme est en cours et que la commission urbanisme travaille actuellement sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et notamment à la définition des futures orientations d'aménagement.

Certaines sont situées sur le périmètre correspondant au centre de la commune qui nécessite un réaménagement dans le respect des principes de l'étude urbaine réalisée et présentée par les services de Limoges Métropole, notamment en vue de casser la linéarité de la traversée de la commune et d'ouvrir des perspectives sur la vallée de la Vienne.

Pour anticiper l'émergence de projets privés qui seraient susceptibles de voir le jour avant l'approbation du futur Plan Local d'Urbanisme et les accompagner afin qu'ils correspondent aux orientations du futur document, il semble opportun de déterminer un périmètre matérialisant le secteur concerné par ces principes de réaménagement en vue de la restructuration du centre et de l'amélioration de sa qualité urbaine.

Sous réserve de l'avancée du dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme, ce périmètre pourrait être celui de la future Orientation d'Aménagement et de Programmation, outil opérationnel intégré dans le Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **APPROUVER** le périmètre et les orientations définies dans le document ci-joint, ayant pour but l'aménagement et l'amélioration de la qualité urbaine sur le centre-ville.

DELIBERATION n°24/2016

Instauration du droit de préemption urbain renforcé sur certaines parties du territoire communal – secteur du centre-ville

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 avril 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 avril 2016

Ludovic GERAUDIE

Maintenant que nous avons adopté le périmètre, il convient de voter sur l'instauration de ce droit de préemption renforcé sur un secteur sensible sur lequel la commune pourrait être amenée à exercer ou à déléguer son droit de préemption sur les ventes d'immeubles inclus dans ce périmètre. Ce droit de préemption permettrait de toucher effectivement les copropriétés, le droit de préemption simple existant actuellement ne permet pas la préemption sur tous les biens et notamment les lots de copropriétés comme le DB et les commerces dont nous avons parlé.

Dominique FOURNTURE

Qu'est ce qui nécessite d'avoir ce droit de préemption renforcé ? Si des projets sont présentés, vous n'êtes pas obligés de signer le permis de construire, donc, qu'est ce qui nécessite d'aller jusqu'à cet outil puissant qu'est la préemption renforcée ? Il n'y a pas forcément d'acquisition de la part de la commune.

Ludovic GERAUDIE

Il n'y a pas forcément d'acquisition, mais, justement, cela peut permettre effectivement à la commune, ou, à un délégataire, de préempter si besoin. Par exemple, si un projet privé n'aboutissait pas, imaginons que nous ayons l'argent suffisant dans les caisses de la commune, si nous avons un projet urbain à mener, il nous faudrait cet outil pour pouvoir nous-mêmes le mener à bien. Il s'agit surtout d'un levier de négociation qui

pourrait permettre à la commune de dire aux porteurs de projets qu'ils doivent respecter, avant même que nous ayons adopté notre PLU, les orientations parce que nous avons justement des leviers coercitifs, et qui pourraient nous empêcher de signer des permis de construire dans un premier temps, mais, aussi de porter des projets publics.

Dominique FOURNTURE

C'est très puissant comme outil.

Ludovic GERAUDIE

C'est exactement le même droit de préemption que nous pouvons exercer sur toutes habitations sauf que cela ne s'applique pas pour l'instant aux copropriétés, nous élargissons notre droit.

Yvan TRICART

C'est soit la commune soit un délégataire, qu'est-ce qu'un délégataire ?

Ludovic GERAUDIE

Un aménageur public qui peut mener à bien des projets publics sur fonds propres pour répondre aux projets communaux comme bien d'autres communes l'ont déjà fait par le passé pour revitaliser leur centre-bourg notamment.

Claudine DELY

Ce qui m'inquiète, comme il s'agit d'une copropriété de 4, demain, il y a 1 des commerces qui désire revendre, je pense notamment au dentiste qui part en retraite, la commune pourrait faire jouer son droit de préemption renforcé exclusivement sur ce commerce, à ce moment-là cela met la copropriété en danger, le dentiste ne pourrait pas revendre son fond. Est-ce que cela serait possible et n'est-ce pas dangereux ?

Madame le Maire

En l'occurrence, je ne vois pas quel intérêt nous y aurions.

Claudine DELY

C'est donc un risque qu'il faut mesurer. Comme l'a dit Dominique FOURTUNE tout à l'heure, est-ce que cela est bien nécessaire d'aller jusque-là ?

Ludovic GERAUDIE

Dans l'absolu nous pouvons déjà le faire sur l'un des propriétaires.

Madame le Maire

Nous n'avons pas d'intérêt à morceler, même dans le cadre d'une opération communale, nous n'allons pas acheter un bout et pas l'autre, soit c'est la totalité des locaux, soit rien, car ce serait d'autant plus difficile à aménager par la suite, à moins de ne rien vouloir en faire effectivement.

Monsieur GERAUDIE rappelle au Conseil Municipal que, comme décidé dans la délibération précédente n° 23/2016 de ce jour, un périmètre correspondant au centre de la commune qui nécessite un réaménagement, notamment en vue de casser la linéarité de la traversée de la commune et d'ouvrir des perspectives sur la vallée de la Vienne et plus largement en vue de la restructuration du centre et de l'amélioration de sa qualité urbaine, a été approuvé.

Pour permettre à la commune de poursuivre en vertu des dispositions du code de l'urbanisme ses actions ou opérations d'aménagement et de mener à bien la politique ainsi définie et qui sera formalisée dans les orientations du futur Plan Local d'Urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer le droit de préemption « renforcé » tel que prévu à l'article L211-4 du code de l'urbanisme.

En effet, un certain nombre de ventes échappe au droit de préemption dit « simple » en vigueur sur le territoire communal en vertu des délibérations n°88/2003 du 22 septembre 2003 et n°94/2010 du 15 décembre 2010 et notamment les lots des copropriétés de plus de 10 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE DE :

- INSTAURER le droit de préemption urbain renforcé sur les secteurs du territoire tels que définis sur le plan annexé, à savoir le secteur déterminé dans la délibération n° 23/2016 de ce jour, correspondant au centre-ville,

La présente délibération sera soumise à l'ensemble des formalités de publicité prévues par les articles R 211-2 et R 211-3 du code de l'urbanisme.

Votes pour cette délibération :

Pour : 23

Contre : /

Abstentions : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY – Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

DELIBERATION n°25/2016

Cession de la parcelle section AM numéro 39 pour partie à M. BOURGOUIN Vincent – 2 allée Georges

Danton

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 avril 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 avril 2016

Madame le Maire

Ce dernier point concerne la cession d'un terrain à Monsieur BOURGOUIN, allée Georges Danton, qui après de nombreuses négociations, redéfinition parcellaire, nous avons trouvé un accord pour la cession de cette petite parcelle qui, nous pouvons le comprendre, est sur l'espace communal certes, mais jouxte la propriété de Monsieur BOURGOUIN dont l'acquisition va lui permettre d'entretenir autour de sa parcelle comme il l'entend. Nous avons trouvé un accord pour que personne ne soit lésé, nous ne faisons pas une opération financière, lui non plus, entre les frais de bornage et l'acquisition, nous avons trouvé un compromis, c'est pour cela qu'il vous est proposé une cession forfaitaire de 400 euros.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que M. BOURGOUIN Vincent domicilié 2 allée Georges Danton a émis le souhait de pouvoir faire l'acquisition d'une bande de terrain appartenant à la commune afin que son habitation ne soit plus mitoyenne avec la parcelle communale et pouvoir ainsi aisément entretenir le tour de sa maison.

Cette partie de la parcelle n'ayant reçu aucun aménagement particulier et n'étant d'aucune utilité, il serait possible d'accéder à sa demande, réduisant ainsi les coûts d'entretien pour la commune.

Ainsi, une partie de la parcelle AM 39 d'une superficie de 56 m² pourrait être cédée à M. Bourgouin pour un prix forfaitaire de 400 euros, les frais de bornage et d'acte restant à sa charge.

France Domaine a estimé la totalité de la parcelle communale concernée à 2464 euros soit 11 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **EMETTRE** un avis favorable à l'acquisition par M. BOURGOUIN Vincent pour la somme de 400 euros de la partie de parcelle cadastrée section AM numéro 39 appartenant à la commune,

- **CONSTATER et PRONONCER** la désaffectation et le déclassement de cette partie de la parcelle dont l'usage n'est pas nécessaire à la commune,

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de ce dossier, notamment l'acte notarié à venir en l'étude de Maître Bouquillard choisie par M. Bourgouin.

Fin de la séance à 21h05

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

SIGNATURES POUR APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

Isabelle BRIQUET

Ludovic GERAUDIE

Corinne JUST

Denis LIMOUSIN

Laurence PICHON

Martial BRUNIE

Nadine PECHUZAL

Laurent COLONNA

Carine CHARPENTIER

Christophe BARBE

Paule PEYRAT

Christophe LABROSSE

Michaëlle YANKOV

Philippe ARRONDEAU

Annie BONNET

Richard RATINAUD

Eliane PHILIPPON

Jean-Claude MEISSNER

Annie PAUGNAT

Christophe MAURY

Joëlle BAZALGUES

Fabien HUSSON

Chantal FRUGIER

Yvan TRICART

Claudine DELY

Guénaël LOISEL

Carole SALESSE

Cédric FORGET

Dominique FOURTUNE